C.R.I.C. N° 78 (2016-2017)
4e session de la 10e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2016-2017

COMPTE RENDU

INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission du budget et de la fonction publique

Lundi 16 janvier 2017

*Application de l'art. 162 du règlement

SOMMAIRE

Ouverture de la séance..... 1

Organisation des travaux.....1

Examen de l'arriéré..... 1

Projets et propositions..... 1

Proposition de décret modifiant l'article 87, § 3, du décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publique wallonne, déposée par MM. Crucke, Jeholet, Knaepen, Henquet et Mme Warzée-Caverenne (Doc. 635 (2016-2017) N° 1) ;

Question orale de M. Crucke à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « le contrôle de la Cour des comptes sur les unités d'administration publique (UAP) de type 3 ».....1

Discussion générale (Suite)

Intervenants : M. le Président, M. Crucke, M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative..... 1

Examen et vote de l'article unique

Intervenants : M. le Président, M. Crucke..... 3

Confiance au président et au rapporteur..... 3

Proposition de résolution visant à la consolidation de la Cellule d'informations financières (CIF) en matière de partenariats publics-privés et à l'élargissement de ses missions en matière de programmes d'investissements, déposée par MM. Fourny, Drèze et Mme Simonet (Doc. 416 (2015-2016) N° 1).....3

Désignation d'un rapporteur..... 3

Exposé de M. Fourny, coauteur de la proposition de résolution

Intervenants : M. le Président, M. Fourny.....3

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, MM. Crucke, Collignon, Fourny, Mme Kapompole.....5

Vote sur l'ensemble..... 8

Confiance au président et au rapporteur..... 8

Proposition de résolution visant à défendre l'exonération des investissements publics dans le cadre de l'application des nouvelles normes comptables du Système européen comptable (SEC), déposée par M. Collignon, Mme Kapompole, M. Dupont et Mme Zrihen (Doc. 683 (2016-2017) N° 1).....8

Désignation d'un rapporteur

Intervenants : M. le Président, Mme Kapompole.....8

Exposé de M. Dupont, coauteur de la proposition de résolution

Intervenants : M. le Président, M. Dupont.....9

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, MM. Crucke, Fourny, Collignon, M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....10

Interpellations et questions orales.....17

Question orale de M. Crucke à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « les mesures de compensation négociées sur la taxe kilométrique » ;

Question orale de M. Crucke à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la clé de répartition contenue dans l'accord de coopération relatif à la taxe kilométrique »

Intervenants : M. le Président, M. Crucke, M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....17

Question orale de M. Fourny à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « les recours contre la TVA sur les jeux en ligne » ;

Question orale de M. Lefebvre à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « le recours de la Région wallonne contre l'introduction de la TVA dans le secteur des jeux de hasard en ligne »

Intervenants : M. le Président, MM. Fourny, Lefebvre, M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....19

Question orale de Mme Warzée-Caverenne à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la dématérialisation des invitations à payer »

Intervenants : M. le Président, Mme Warzée-Caverenne, M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....21

Projets et propositions (Suite).....22

Proposition de résolution visant à défendre l'exonération des investissements publics dans le cadre de l'application des nouvelles normes comptables du Système européen comptable (SEC), déposée par M. Collignon, Mme Kapompole, M. Dupont et Mme Zrihen (Doc. 683 (2016-2017) N° 1) (Suite).....22

Examen des amendements

Intervenants : M. le Président, MM. Fourny, Crucke..... 22

Vote des amendements..... 23

Vote sur l'ensemble..... 23

Confiance au président et au rapporteur..... 23

Interpellations et questions orales (Suite)..... 23

Question orale de M. Crucke à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « l'accord sur la taxe sur les pylônes »

Intervenants : M. le Président, M. Crucke, M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative..... 23

Question orale de M. Henquet à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « les bâtiments inoccupés du SPW »

Intervenants : M. le Président, M. Henquet, M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative..... 24

Question orale de Mme Warzée-Caverenne à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « le cumul des congés de maladie des agents de la fonction publique »

Intervenants : M. le Président, Mme Warzée-Caverenne, M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative..... 25

Organisation des travaux (Suite)..... 27

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites..... 27

Interpellations et questions orales retirées..... 27

Liste des intervenants..... 28

Abréviations courantes..... 29

COMMISSION DU BUDGET ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Présidence de M. Drèze, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 5 minutes.

M. le Président. - La séance est ouverte.

Je vous propose de commencer nos travaux.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission.

À ce sujet, depuis la commission précédente, j'ai reçu deux courriers, un courrier de la part de M. Collignon auquel la Conférence des présidents a donné droit et qui était l'inscription de sa proposition de résolution (Doc. 683 (2016-2017) N° 1) qui est à l'ordre du jour tout à l'heure en point trois, proposition de résolution visant à défendre l'exonération des investissements publics dans le cadre de l'application des nouvelles normes comptables du Système européen comptable (SEC), déposée par M. Collignon, Mme Kapompole, M. Dupont et Mme Zrihen.

J'ai reçu aussi un courrier de M. Puget. Il avait d'ailleurs développé sa demande, ici, en dernière commission, mais nous n'étions pas en nombre, tant s'en faut. Une fois n'est pas coutume, je n'étais pas présent à la Conférence des présidents jeudi, mais j'avais relayé la demande. Je constate qu'elle n'a pas été suivie. M. Puget n'est pas là pour le moment, mais je propose, à titre personnel, que l'on donne droit à sa demande de mettre à l'ordre du jour sa proposition de résolution visant à supprimer les avantages fiscaux pour les véhicules de sociétés équipés de motorisation au diesel (Doc. 552 (2015-2016) N° 1), mais pour la prochaine fois, pas pour aujourd'hui, puisque l'ordre du jour est arrêté. Cette proposition peut-elle être suivie ou quelqu'un veut-il exprimer un commentaire ou une objection ?

Pas de souci ? Non.

Pour ce qui concerne l'examen de l'arriéré, y a-t-il une demande de prise de parole ? Non.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT L'ARTICLE 87, § 3, DU DÉCRET DU 15 DÉCEMBRE 2011 PORTANT ORGANISATION DU BUDGET, DE LA COMPTABILITÉ ET DU RAPPORTAGE DES UNITÉS D'ADMINISTRATION PUBLIQUE WALLONNE, DÉPOSÉE PAR MM. CRUCKE, JEHOLET, KNAEPEN, HENQUET ET MME WARZÉE-CAVERENNE (DOC. 635 (2016-2017) N° 1)

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « LE CONTRÔLE DE LA COUR DES COMPTES SUR LES UNITÉS D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (UAP) DE TYPE 3 »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de décret modifiant l'article 87, § 3, du décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publique wallonne, déposée par MM. Crucke, Jeholet, Knaepen, Henquet et Mme Warzée-Caverenne (Doc. 635 (2016-2017) N° 1) ainsi que la question orale de M. Crucke à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « le contrôle de la Cour des comptes sur les unités d'administration publique (UAP) de type 3 ».

M. Crucke avait, en son temps, développé la proposition. Nous avions d'ailleurs désigné un rapporteur en la personne de notre collègue, M. Fourny. La discussion peut maintenant se poursuivre.

Discussion générale
(Suite)

M. le Président. - La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). - Merci, Monsieur le Président, d'autant que j'ai une question jointe à la proposition.

Je ne vais pas refaire le débat qui a été fait, même si c'était tardivement après le débat sur le budget. Au début

de la nuit, nous avions évoqué cette proposition et elle était repartie à l'arriéré parce que l'on se disait que par rapport à la demande que certains qualifiaient de maximaliste, qui est celle de notre proposition, à savoir de permettre la transmission des budgets des UAP de type 3 au Parlement, nous nous étions, non pas entendus parce qu'il n'y a pas eu d'accord sur le sujet, mais la réflexion était celle de dire qu'il y a des UAP de type 3 d'ordre, de grandeur, d'importance différente. Je ne le conteste pas, mais qui dit d'importance différente, dit qu'il y en a qui sont réellement d'importance et qui ont des conséquences sur l'équilibre budgétaire. En tout cas, en tant que SEC, ils peuvent être extrêmement importantes, je pense notamment à la SOFICO pour ne citer que cet exemple. Quand on voit les missions de la SOFICO, aujourd'hui, ce ne serait pas un luxe de nous communiquer le budget de la SOFICO.

Le ministre était resté – contrairement à ce qu'il a fait dans d'autres dossiers – sur ses positions, considérant que cette transmission ne devrait pas avoir lieu. Je ne vais donc pas étendre le débat ; s'il le faut, on passera au vote et cela reviendra en plénière.

Par contre, je vais en profiter pour développer ma question qui avait déjà été abordée à l'époque aussi par M. Fourny lorsque j'ai relu son rapport, puisque c'est lui qui avait été désigné comme rapporteur. C'est peut-être une actualisation à ma question qu'évoquait M. Fourny puisqu'il s'agit d'une décision prise dans le cadre du Gouvernement du 27 octobre 2016 où le Gouvernement, sans qu'il ne faille modifier le décret WBFin, avait décidé de soumettre l'ensemble des missions déléguées, confiées aux UAP de type 3, au contrôle de la Cour des comptes dans le cadre d'un protocole d'accord qui devait régir les relations entre les parties, entre le Gouvernement, je suppose, les UAP de type 3, et la Cour des comptes et avait précisé que cela devait se faire dans les meilleurs délais.

Je veux d'abord comprendre pourquoi. Tant mieux, je vais dire, je ne regrette pas cette décision, j'espère simplement qu'elle sera un jour d'application. Qu'est-ce qui a amené le Gouvernement à prendre ce type de décision ? Qu'est-ce qui a finalement motivé et justifié la décision du Gouvernement ? Peut-on faire le point sur ce dossier, sur son évolution, sur les contacts pris avec la Cour des comptes ? Y a-t-il, aujourd'hui, un protocole d'accord sur la table ? Si ce n'est pas le cas, peut-on nous définir l'échéancier et l'éventuel contenu de ce protocole ?

M. le Président. - Monsieur le Député, puisque la question est posée, je propose que M. le Ministre y réponde directement, s'il est prêt à cette fin. Merci.

La parole est à M. le Ministre Lacroix.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Monsieur le Député, je confirme que le Gouvernement a décidé de soumettre les missions déléguées, confiées aux UAP de type 3, au contrôle de la Cour des comptes. La motivation de cette décision est due au fait que les missions déléguées sont de service public, à l'origine du ressort de la Région et qui de ce fait, doivent rentrer dans le giron du contrôle de la Cour des comptes. On confie des missions qui appartenaient autrefois au service public pur et on les confie à des outils qui sont les UAP de type 3 et pour ces missions déléguées précises, on considère qu'elles doivent rentrer dans le giron de la Cour des comptes.

Ce n'est pas nouveau puisque la SOGEPA dispose déjà de ce type de protocole d'accord depuis quelques années. La volonté du Gouvernement était de mettre les organismes sur un même pied d'égalité quand il s'agissait des missions déléguées. La formalisation n'est qu'une question de temps, puisque les discussions et les échanges entre les différents techniciens des cabinets concernés ont déjà commencé. Je procédais à un échange de vues avec mon chef de cabinet adjoint pendant que vous posiez la question et elle me confirme que, d'ici un mois, un mois et demi, nous pourrions avoir un protocole d'accord négocié et soumis à l'approbation des différentes parties, avec la Cour des comptes.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Merci, Monsieur le Président. Réplique et en même temps, terminer le débat sur cette proposition de décret. Je me suis satisfait de la manière dont le Gouvernement travaille sur ce dossier ; je pense qu'à partir du moment où l'on a des missions de service public que l'on appelle « les missions déléguées », il est normal que la Cour des comptes puisse s'occuper de ce travail et en tout cas avoir un droit de regard sur la manière dont ces missions sont exercées. J'ignorais que c'était déjà le cas pour la SOGEPA, mais la comparaison est intéressante. Il serait intéressant, Monsieur le Ministre, de lister ces missions déléguées et de les joindre à la proposition de décret qui va revenir en plénière pour le débat, mais en annexe peut-être. Cela permettrait d'avoir une vue plus complète et globale sur ces missions visées par le contrôle de la Cour des comptes.

J'entends que le délai d'un mois, un mois et demi, est celui qui permettra de finaliser ; je n'ai aucun doute à penser que cela pourra être respecté. Si pas, je me ferai un plaisir de revenir vers le ministre.

M. le Président. - Merci Monsieur le Député. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen et vote de l'article unique

M. le Président. - Je vous propose de passer à l'examen et au vote de l'article unique de la proposition de décret modifiant l'article 87, § 3, du décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publique wallonne, déposée par MM. Crucke, Jeholet, Knaepen, Henquet et Mme Warzée-Caverenne (Doc. 635 (2016-2017) N° 1).

L'article unique ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article unique est rejeté par 8 voix contre 4.

Le rejet de l'article unique entraîne le rejet de l'ensemble de la proposition de décret modifiant l'article 87, § 3, du décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publique wallonne, déposée par MM. Crucke, Jeholet, Knaepen, Henquet et Mme Warzée-Caverenne (Doc. 635 (2016-2017) N° 1).

L'auteur de la proposition de décret souhaite que celle-ci soit portée à l'ordre du jour de la prochaine séance plénière.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À LA CONSOLIDATION DE LA CELLULE D'INFORMATIONS FINANCIÈRES (CIF) EN MATIÈRE DE PARTENARIATS PUBLICS-PRIVÉS ET À L'ÉLARGISSEMENT DE SES MISSIONS EN MATIÈRE DE PROGRAMMES D'INVESTISSEMENTS, DÉPOSÉE PAR MM. FOURNY, DRÈZE ET MME SIMONET (DOC. 416 (2015-2016) N° 1)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution visant à la consolidation de la Cellule d'informations financières (CIF) en matière de partenariats publics-privés et à l'élargissement de ses missions en matière de programmes d'investissements, déposée par MM. Fourny, Drèze et Mme Simonet (Doc. 416 (2015-2016) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - M. Onkelinx est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

Exposé de M. Fourny, coauteur de la proposition de résolution

M. le Président. - La parole est à M. Fourny

M. Fourny (cdH). - Merci Monsieur le Président. Je vais présenter cette proposition de résolution que vous avez d'ailleurs cosignée avec notre collège, Mme Simonet.

Elle porte sur les différents objectifs qui sont assignés au niveau de la Cellule d'information financière dont nous disposons, ici, à la Région Wallonne. Elle s'inscrit dans un cadre beaucoup plus général, qui est celui de la problématique de la déconsolidation budgétaire, des investissements publics, aux investissements et aux partenariats publics-privés, où l'on sait que ces débats ont de plus en plus d'acuité et qu'il y a une nécessité manifestement importante de relancer l'économie. La relance de l'économie passera aussi par des investissements publics d'importance. On sait que les investissements publics sont en rade à l'heure actuelle et toutes les voix s'accordent maintenant, de plus en plus, à indiquer qu'il faut relancer les investissements – même le G20 a appelé dorénavant à recourir davantage aux dépenses publiques.

On sait également que les premiers pourvoyeurs de travaux sont les pouvoirs locaux. Au niveau de la Belgique, ils représentent 30 milliards d'euros d'investissements par année ; ce n'est pas rien. Les règles SEC 2010, au niveau européen, nous cantonnent dans des limites d'investissements. Ces règles, si elles sont contestées pour l'heure, sont malheureusement toujours d'application. Il faut donc s'en accommoder en l'état.

D'un point de vue budgétaire, Eurostat a joué un rôle non négligeable dans la requalification de toute une série d'investissements faits par le passé, avec des conséquences au niveau de ce que l'on doit considérer être l'endettement actuel, bien que cette manière de faire les choses soit toujours contestée.

Les investissements publics ont un effet multiplicateur, ils sont importants dans le développement économique ; les PPP sont une de ces voies qui permettent l'investissement. Le partenariat public-privé a la vocation de permettre la possibilité d'une déconsolidation de la dette, mais il a aussi un autre avantage que l'on aborde très peu, c'est celui de l'optimisation des coûts d'entretien. Au niveau de la Wallonie, nous avons une grande expertise en matière de PPP, des secteurs se sont développés en cette matière, notamment au regard des besoins d'investissements, que cela soit en termes de l'accueil de l'enfance, de l'accueil des personnes âgées, de maisons de repos et autres. Ce sont des cas bien précis dans lesquels on continue de recourir de manière régulière aux PPP.

Pour les pouvoirs locaux, cela a évidemment un intérêt important et la banque des communes, Belfius, a récemment insisté sur le fait qu'elle croyait beaucoup au niveau des PPP. Elle a d'ailleurs lancé, voici quelque temps, un appel à des partenariats publics-privés. Elle a rappelé que cela permettait de donner une visibilité au niveau de la gestion des chiffres, mais surtout une certitude quant à la maîtrise des budgets – ce qui n'est pas négligeable maintenant que l'on connaît les aléas. Et on sait que le projet des *smart cities* est devenu pour Belfius une occasion de recourir aux PPP.

Notre résolution vise à soutenir ce genre d'initiatives. Ces montages sont extrêmement complexes, ils sont très compliqués et qu'en fonction de la taille des communes et des moyens dont on dispose, d'un point de vue humain, juridique, au niveau de la connaissance financière, juridique, technique, des incidences que cela peut avoir au niveau de la fiscalité, il faut pouvoir recourir à une expertise.

Nous souhaitons, au travers de cette résolution, renforcer le rôle de la CIF et, au regard des PPP, de renforcer sa mission de veille, d'adopter une approche plus proactive en amont et en particulier avec les pouvoirs locaux qui sont demandeurs de ce genre d'opération ; de poursuivre également la relance des PPP, suite à la clarification opérée par Eurostat dernièrement. Et enfin d'élargir les missions de la CIF pour développer en son sein une expertise qui est déjà très grande. Mais il pourrait y avoir un appel d'air ou en tout cas un besoin plus important en termes de développement des PPP. Il faut donc que la CIF puisse répondre à des appels qui pourraient lui être adressés et servir ainsi de soutien à des initiatives locales qui pourraient être développées.

Par rapport à l'évolution des choses, notamment au niveau des PPP, il y a un regain d'intérêt par rapport à cette perspective, en suite de la publication de la note faite au niveau d'Eurostat.

Au moment où nous avons rédigé notre résolution, à l'époque, il y avait toujours une épée de Damoclès sur la tête d'un certain nombre de partenariats publics-privés, notamment en Flandre. Depuis lors, Eurostat a rédigé une note permettant de clarifier, de consolider sa vision des choses ; en matière de PPP, de définir ceux qui pourraient être retenus comme pouvant faire l'objet d'une déconsolidation budgétaire et de permettre ainsi leur avènement. C'est un élément important puisque cette note a été déposée, en septembre 2016, et la présidence a communiqué celle-ci sur le portail la semaine dernière, ce qui nous permet d'avoir une vision beaucoup plus large sur les possibilités qui nous sont offertes en termes de PPP. Cet éclaircissement permet d'avoir un guide, une vision claire sur la manière dont on peut développer ce type de partenariat.

Il nous semble utile d'adapter cette position par rapport à cet élément qui vient de nous être communiqué. Il faut indiquer, au niveau de la CIF, une forme de veille qui permette de suivre l'évolution du parcours PPP, suite à la publication de son guide faite par Eurostat. Il faut s'assurer que la CIF, en son sein, dispose des moyens utiles et nécessaires pour répondre aux interrogations posées par le passé, mais qui maintenant ont trouvé réponse. Il faut voir quelles sont les limites qui nous permettent de développer ce type de partenariat public-privé et ainsi relancer l'investissement.

Je rappelle qu'à la lecture de l'analyse faite par Eurostat, ont été admis notamment comme PPP le contournement autoroutier de Bratislava ainsi que deux autres PPP, en Flandre, qui ont été déconsolidés. Ce n'est pas neutre, c'est important. On doit pouvoir s'en inspirer.

Le deuxième volet de la résolution vise à l'élargissement des missions de la CIF en matière de programme d'investissement.

On se rend compte que l'attention est portée sur la programmation pluriannuelle et transversale des investissements publics. La BEI, l'OCDE sont très sensibles à cette programmation, au fait d'avoir une vision globale sur des projets menés par les différents niveaux de pouvoir, sur un territoire donné, sur leur cohérence par rapport aux objectifs de politique économique.

Comme la CIF l'a rappelé lors de son audition, nous avons eu l'occasion d'entendre, ici en janvier dernier, les infrastructures dédiées aux PPP qui existent ailleurs, comme en France ou au Portugal. Il y a une réorientation des activités des cellules PPP, notamment par rapport à tous les développements liés au programme d'investissement. Nous pensons qu'il y a lieu également d'intégrer cette vision dans le cadre de la gestion de la CIF.

Si des cellules restent dédiées au PPP, elles rentrent de plus en plus dans des projets d'investissement général et fournissent désormais des conseils aux responsables politiques vis-à-vis de la politique d'investissement public ainsi que des analyses axées sur l'efficacité et l'efficience des projets envisagés dans ce cadre.

Nous demandons que la CIF évolue également en ce sens, afin que ses missions soient complétées par un volet de veille, élargi aux bonnes pratiques en matière d'investissement et de relais des discussions qui interviennent à cet égard au sein de l'Union européenne et du réseau, tel que l'OCDE.

Enfin, nous demandons à cette fin qu'une réorientation de certains profils, au sein de la CIF, soit orientée vers l'analyse économique au sein de cette organisation.

Voilà, Monsieur le Ministre, l'intérêt de la démarche que nous portons, aujourd'hui, devant cette commission,

qui vise en fait à remettre à niveau, en quelque sorte, la manière dont fonctionne la CIF, qui au niveau de ses effectifs – je sais que lorsque nous avons présenté cette résolution, nous avons été divergents sur le nombre de collaborateurs qui y travaillaient, mais ceci est du passé ; il n'empêche que les missions ont évolué – de nouveau des signes encourageants ont été annoncés en matière de recrutement, notamment dans les prochains mois, pour justement étayer la compétence au sein de la CIF. Je pense que nous ne devons pas passer à côté de cette opportunité que nous offre maintenant une lecture claire des normes par le biais d'Eurostat, afin de se saisir de cette opportunité et de créer des partenariats publics-privés pour des projets d'intérêt général, des projets d'envergure.

Cela peut répondre à des besoins au sein de la Région, mais également au niveau des pouvoirs locaux. On a besoin d'une expertise en cette matière, afin d'éviter les écueils du passé et certains errements que nous avons connus, parce que la vision européenne n'était pas claire. Il faut le reconnaître aussi. Quand le couperet est tombé, il a fallu l'assumer. Maintenant que les choses ont l'air de se profiler au travers de la note déposée par Eurostat, en septembre 2016, je pense que l'on doit maintenant saisir l'opportunité de celle-ci et faire en sorte de se saisir de cette formule qui permet aux pouvoirs publics de continuer à investir dans des projets d'envergure et dans des investissements d'intérêt général.

Voilà brièvement présentée cette résolution et je pense avoir été complet sur le contenu de cette résolution que nous soumettons à votre appréciation de ce jour, chers collègues.

Discussion générale

M. le Président. - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. le Ministre Lacroix.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Je pensais qu'il y aurait plus d'enthousiasme. Je m'attendais à des réactions. Je vais prendre la parole.

Avec la clarification d'Eurostat, les PPP doivent évidemment être considérés comme une réelle opportunité pour investir, et ce, à tous les niveaux de pouvoir.

Je suis donc entièrement d'accord avec l'idée selon laquelle ils doivent rester une réponse potentielle pour les besoins des investissements publics. Ils ne doivent toutefois pas se résumer à un mode de déconsolidation budgétaire au sens du SEC. C'est l'un des avantages d'un PPP potentiellement. Mais il faut aussi considérer l'opportunité de choisir la voie du PPP en dehors de la simple réflexion budgétaire, car pour faire appel à un partenaire privé, il faut en considérer l'opportunité quand l'investissement en question requiert une expertise particulière, même si cela engendre un coût supplémentaire. N'oublions pas que les PPP sont généralement plus onéreux qu'un projet purement public. On en a évidemment expliqué les raisons qui concernent l'amortissement de l'entretien, mais également la prise de risque qui doit être prise en compte, et cetera.

Il faut bien se dire que le PPP n'est pas la panacée. Cela peut être une solution budgétairement intéressante. Cela peut être intéressant également s'il y a une expertise particulière requise, mais il faut savoir que cela a un coût et il faut savoir que les missions pures publiques peuvent être faites à un moindre coût que celles qui peuvent être confiées à un partenaire privé.

Je pense, Monsieur Fourny, que la CIF a un rôle d'expert à jouer dans le cadre de l'analyse des PPP ainsi que dans l'évolution liée aux dernières lignes de conduite arrêtées par Eurostat. Je vais d'ailleurs solliciter la CIF pour qu'elle m'adresse une note quant au nouveau guide qui a été publié au niveau européen, puisqu'il semble – selon les premières lectures de ce guide – qu'il reste encore pas mal de précisions et de lumière à apporter. Je vais avoir recours à l'expertise de la CIF pour davantage éclairer le Gouvernement et ses ministres sur l'utilité, la plus-value et les avancées que l'Europe a pu présenter dans le cadre de ce nouveau guide.

En termes de ressources humaines, vous l'avez dit vous-même, la demande de renforcement, aujourd'hui, n'est plus justifiée, puisque l'on a mis en route toute une série de recrutements. La demande effectuée précédemment est en cours, est en voie d'être satisfaite, puisque l'on procède à des recrutements actuellement, dont celui d'un expert dirigeant adjoint qui aura justement pour mission l'expertise des PPP, notamment au niveau des pouvoirs locaux – ce que l'on ne faisait pas auparavant.

Je pense que la CIF va disposer, dans les prochains mois, en interne, des ressources humaines suffisantes pour mener à bien ces missions.

Pour ce qui concerne l'analyse économique de l'efficience et de l'efficacité des projets d'investissement public, on devrait se poser la question de savoir si, à un moment donné, une chambre belge, un outil de réflexion commun à l'État fédéral, à la Flandre, à la Wallonie et à Bruxelles, ne pourrait pas jouer un rôle qui serait d'examiner la faisabilité des projets, qu'ils soient d'investissement direct ou via un partenariat public-privé, afin de « *benchmarker* » ce qui se fait à l'étranger et ainsi jouer un rôle de conseil et d'appui pour l'ensemble des Communautés et des Régions. Cette chambre pourrait également jouer un rôle de chambre de *ruling* pour la déconsolidation des PPP.

Pourquoi je vous dis cela ? Parce que l'ICN ne le fait plus. Elle l'a fait par le passé, elle ne le fait plus aujourd'hui. On devrait, entre Régions en tout cas – et peut-être avec le Fédéral – se mettre d'accord sur un outil d'aide à la décision, qui permettrait de faire une sorte de premier *ruling*, de première décision anticipée, ce qui ne nous exonère pas de l'obligation que nous avons qui est que c'est l'ICN qui reste le gardien du temple des lois et des règles d'Eurostat, en Belgique, et que seul l'ICN est reconnu par Eurostat. Vous savez comme moi que l'Europe – même si en particulier le commissaire allemand a beaucoup de respect pour la Wallonie – n'est pas en première ligne avec les Régions lorsqu'il s'agit d'investissement. C'est toujours à travers les États que l'Europe maintient et entretient un dialogue.

En tout cas, votre résolution a plusieurs mérites, mais elle a le mérite d'ouvrir un débat qui est encore un peu plus large et qui pourrait profiter à l'ensemble des différents secteurs, en ce compris les pouvoirs locaux, et de stimuler la politique d'investissements. Je pense qu'avec la résolution qui va venir par la suite et qui est signée par M. Collignon, Mme Kapompole, et consorts, les investissements, et en particulier les investissements structurants, les investissements majeurs, sont un outil de relance économique important.

Nous devons tout faire pour sortir des règles parfois absurdes édictées de manière technocratique. Rappelons l'épisode du tram de Liège. Pour moi, le tram de Liège reste une sorte de traumatisme puisque pour celui-ci nous bénéficions de deux avis positifs. Tout d'abord, la Banque européenne d'investissements qui a participé de A à Z au projet avec nous. Nous avions aussi bénéficié à trois reprises, si je ne m'abuse, de reconnaissance comme étant un PPP valide par l'ICN, et finalement Eurostat l'a recalé. Il faut donc absolument mettre fin à ces déconvenues et au fait qu'un outil de statistiques qui est très intéressant, qui a une mission vraiment sensible et on l'a vu, depuis la crise grecque. On doit jouer la transparence en matière de comptabilité publique, mais il s'avère que des perspectives peuvent être ouvertes par votre résolution et nous pouvons travailler de concert avec les autres Régions sur ce sujet.

J'avais promis d'être bref, j'ai été fort long.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - J'entends que M. le Ministre a un regard assez favorable sur la proposition de résolution de M. Fourny. Je peux vous dire que ce regard, nous le partageons, et nous sommes prêts à appuyer dès aujourd'hui cette résolution et donc à la voter de manière à ce que, rapidement, elle puisse rentrer en application.

Il est vrai qu'il y a un élément nouveau qui est dans le droit fil, malgré tout, de ce qui était déjà annoncé, prévu, si ce n'est que cet élément mérite une attention particulière et peut-être qu'au-delà de l'analyse que vous demandez à la CIF sur le document d'Eurostat, il serait peut-être intéressant de le traduire également en langue française, parce que l'on a quand même aussi un certain nombre de mandataires qui pourraient être intéressés par la chose. Je ne dis pas que cela doit se faire à la vitesse v v prime, mais il ne sera en tout cas pas inutile que la traduction soit faite également.

Je diverge, Monsieur le Ministre, par rapport à l'avis que vous avez quant au coût du PPP. Certes, on doit reconnaître que quand on prend deux projets facialement il y a un coût supplémentaire annoncé dans le PPP. À l'expérience, on voit aussi que sur le projet initial, hors PPP, les modifications qui interviennent la plupart du temps également en cours de route font qu'au bout de la chaîne l'écart n'est vraiment plus si important que cela, si écart il y a encore.

Je suis donc a priori très favorable au PPP parce que l'on sait à l'avance où l'on va et aussi faire reposer les responsabilités sur les partenaires privés, dans les conditions qui sont celles qu'Eurostat aujourd'hui a définies. Et comme M. Fourny, je pense que cet outil doit pouvoir être bien compris, bien analysé, mais aussi encouragé. J'ai peut-être une petite différence à apporter par rapport à des aspects philosophiques des choses qui sans doute sont les vôtres sur les PPP.

Je trouve que la proposition que vous avancez, celle d'un *ruling* qui permettrait la déconsolidation, ou qui permettrait avec plus de sécurité en tout cas de viser la déconsolidation par rapport aux PPP, est intéressante aussi. Mais même si l'on ne le fait pas entre entités fédérale et fédérées, ou entre entités fédérées puisque c'est la suggestion qui est la vôtre, je pourrais très bien demander aussi à la CIF d'émettre, non pas un *ruling* puisque pour un *ruling* il faut une signification précise sur le plan fiscal, mais un avis.

Je regrettais un petit peu, dans la résolution, la critique à l'égard des ressources humaines. Je me souviens des divergences que le ministre et vous-mêmes avez eues sur le nombre de personnes qui étaient affectées à cette mission. J'entends que les engagements sont prévus, donc je suppose que cet élément-là ne fait plus discordance. Il y a donc pour nous réellement un plaisir de pouvoir vous appuyer, le cdH, dans cette résolution. Je suis quasiment certain que le partenaire du cdH au Gouvernement, le PS, fera de même aujourd'hui et que cela pourra être emballé.

M. le Président. - La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). - Tout d'abord, cette résolution rejoint en partie celle que nous avons déposée pour ce qui concerne le volet « déconsolidation et périmètre ». Et si c'est le cas, tant mieux.

Je pense aussi qu'il y a beaucoup d'intérêt à conclure des partenariats privés-publics. C'est vrai que dans le

modèle « promotion », lorsque l'on fait la conception, la construction, et qu'en plus on fait le prêt, fatalement le modèle coûte plus à la collectivité. Mais ce n'est pas le seul modèle.

Je vois d'un œil favorable la résolution, mais je voudrais aller plus loin. Si vous en avez souvenance, je me suis fait mandater – et je suis ouvert à ce que l'on me rejoigne – pour faire un rapport, puisque le Parlement nous offre cette possibilité, sur les contenus des PPP en eux-mêmes. La difficulté que je vois – parce qu'ici on parle dans l'abstrait – c'est que quand vous le faites *in concreto*, quand vous avez un projet dans votre commune et que vous voulez mobiliser l'épargne privée, que vous avez un promoteur, il est compliqué d'expliciter la formule et souvent ce type de formule est sujet à caution, à suspicion. Je le dis en connaissance de cause, je l'ai malheureusement vécu.

Je voudrais aller plus loin dans le cadre de l'appui que l'on peut donner aux collectivités pour susciter ce type de partenariat public-privé pour que l'on puisse avoir des modèles et une expertise. Je pense aussi que l'on doit pouvoir le codifier.

Je ne suis pas un fétichiste des règlements. Que ce soit dans une circulaire, que ce soit dans un arrêté, que ce soit dans un décret, peu m'importe. Ce qui m'intéresse, c'est de stimuler ce type de partenariat qui va dans le droit fil de ce que l'on fait maintenant dans les communes. De toute façon, on a tous des limites financières – je vois que cela vous fait beaucoup sourire – mais on en a déjà fait. On n'a pas réinventé la roue partout.

Maintenant, je suis preneur. Il y a peut-être l'une ou l'autre chose dans le détail par rapport aux missions actuelles de la CIF qui doivent être rectifiées dans la proposition de résolution, mais je n'ai pas du tout d'objections par rapport à la philosophie, je n'ai pas d'objections par rapport au fait de dire « essayons de prôner que cela puisse être hors périmètre », ce sera encore plus facile. Mais surtout, *in concreto*, je voudrais que l'on se penche sur ce que l'on entend réellement par PPP. Parce que PPP, cela veut tout dire et ne rien dire. Vous avez un demi-partenaire privé dans une formule, vous donnez un terrain communal, et l'on vous fait une promotion dessus, c'est un PPP. Vous faites une AIS, c'est un PPP.

Je voudrais donc que le balisage du champ de ce que l'on peut faire puisse être, à tout le moins, défini par catégorie et que l'on puisse avancer. Pour ne rien vous cacher, avant les vacances, j'ai écrit au Bureau du Parlement pour interroger un expert, Mme Duriaux, professeur d'université à Liège, pour disposer d'un prérapport sur la matière. Je signale que je suis ouvert si d'autres veulent me rejoindre sur ce rapport, ce qui complétera la volonté politique que traduit une résolution.

M. le Président. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour la réaction qu'il a eue à l'encontre de la résolution et notre collègue, M. Crucke.

On est tout ici d'accord pour dire qu'il faut avancer.

Monsieur Collignon, vous avez raison. D'ailleurs, ce rapport sur la supracommunalité et sur les PPP, on l'évoquait en dernière Conférence des présidents, va faire l'objet d'un dépôt de texte que nous allons travailler ensemble avec M. Jeholet et moi-même. C'est un travail de fond qui va pouvoir éclairer aussi la lanterne de nombre de municipalistes et aussi d'autres collègues. Ici, il s'agit, en l'espèce, outre le travail de fond qui va être réalisé au travers du rapport qui a été commandé, de permettre ou de donner un signal à la CIF d'étudier avec beaucoup d'intérêt, avec une forme de priorisation, une série d'éléments d'investissement dans le cadre des PPP, à la lumière de la note d'Eurostat. Ce n'est pas inutile.

Que notre Parlement lui donne ce signal dès à présent me paraît être compatible avec la démarche que vous annoncez ici. Il m'apparaît que, si j'entends tout ce qui se dit, tout le monde est d'accord sur la manière dont les choses sont envisagées ici et sur le contenu même de la résolution et qu'un travail complémentaire n'est que l'amorce d'un travail, d'une prise de conscience de ce que les PPP demain sont une des solutions à la relance d'investissements publics et la possibilité pour le pouvoir public d'investir dans de grands projets ou des projets d'envergure. Qu'ils soient au niveau communal ou au niveau régional, cela a un intérêt.

C'est vrai que, sur les coûts, une appréciation peut être différente, on l'a vu notamment au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, au niveau des investissements dans le cadre d'un PPP qui avait été envisagé pour la construction de nouvelles écoles. Le Gouvernement a fait marche arrière, au regard du coût annoncé, mais surtout au regard des normes européennes qui n'étaient pas claires à l'époque et de l'interprétation qui en était faite.

Sur le long terme, je suis convaincu, et je partage l'opinion de M. Crucke, qu'avoir un partenariat *all-in* qui comprend à la fois l'investissement, mais aussi l'entretien et les coûts de fonctionnement, cela permet de lisser dans le temps les investissements et cela permet aussi d'avoir une vue claire d'un point de vue budgétaire sur les perspectives que l'on se donne.

C'est un élément parmi d'autres. Pour les projets plus importants, je pense donc que c'est une forme de sécurité, une forme d'assurance *all-in* qui permet de faire des investissements en toute sécurité et surtout avec des obligations pour celui qui s'engage, parce que le partenaire privé qui s'engage a aussi des obligations et elles ne sont pas des moindres.

Je vous remercie pour l'accueil que vous réservez à la présente résolution. Votre appréciation est complémentaire à ce qui a été évoqué, on peut avancer aujourd'hui sur le fond puisqu'il semble qu'il y ait accord de vues sur l'ensemble des bancs.

M. le Président. - La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). - En effet, il y a accord de vues sur le texte présenté par notre collègue, M. Fourny. Je souligne que, en cohérence avec le texte qui sera présenté juste après par notre président de groupe, M. Collignon, il y a cette volonté de travailler sur la relance des investissements publics en Wallonie. Il est important de montrer la cohérence et le parallélisme du travail des deux groupes de la majorité.

Je voudrais revenir sur un élément qui a d'ailleurs été souligné par notre collègue, M. Crucke, à savoir la notion de *ruling* présentée par M. le Ministre. Je voulais demander à M. Fourny s'il préfère que l'on vote sur le texte en l'état, cela ne me pose pas spécialement de problème, mais n'essayerait-on pas alors d'intégrer dans le texte cette dimension, ainsi que la plus-value que le texte a par rapport aux missions déjà dévolues au niveau de la Cellule d'informations financières en matière de PPP, puisque toute une série de missions ont déjà été développées et précisées par rapport à la Cellule d'informations financières.

Il y a donc ces deux aspects-là. Qu'en est-il de l'aspect *ruling* qui vient d'être présenté et qui a été additionnel à la réunion de ce jour dans la bouche de M. le Ministre ? Ensuite, concernant les missions actuelles de la CIF, comment les enrichir ou avoir cette plus-value dans le texte tel qu'on le voterait finalement ? C'est l'appréciation de l'auteur principal du texte. Pour ma part, je le trouve déjà très intéressant comme cela.

M. le Président. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - La discussion a tout le moins eu le mérite de compléter l'analyse que l'on a faite de la portée du texte et lorsque l'on transmettra notre résolution, si elle est votée unanimement, à la CIF, les personnes mandatées pour analyser la note Eurostat et évoquer les futurs PPP, prendront en considération aussi cet élément.

J'entends le ministre, mais il est vrai que nous avons eu la semaine dernière une réunion de concertation entre les quatre parlements de notre pays et, dans le cadre des discussions qui se sont déroulées, on a été évoquée également la possibilité de concertation sur ces éléments, mais également d'y joindre des collègues fédéraux, justement pour avoir une vision globale sur l'ensemble de toute une série de problématiques financières, notamment au niveau local, au niveau des perceptions fiscales et autres.

Ce travail va se construire petit à petit, au fil du temps, mais ici, en l'espèce, donnons un signal clair à la CIF. L'Europe s'est prononcée, nous avons un guide, je pense donc que l'on doit être sur la balle et reporter à terme cette discussion. Elle ne fera que freiner l'impact de la volonté conjointe et commune développée ici autour de la table à ce jour à l'encontre de la CIF. Je souhaiterais donc, face à cet unanimisme, voter aujourd'hui.

M. le Président. - Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. - Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution visant à la consolidation de la Cellule d'informations financières (CIF) en matière de partenariats publics-privés et à l'élargissement de ses missions en matière de programmes d'investissements, déposée par MM. Fourny, Drèze et Mme Simonet (Doc. 416 (2015-2016) N° 1).

L'ensemble de la proposition de résolution est adopté à l'unanimité des membres.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À DÉFENDRE L'EXONÉRATION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DES NOUVELLES NORMES COMPTABLES DU SYSTÈME EUROPÉEN COMPTABLE (SEC), DÉPOSÉE PAR M. COLLIGNON, MME KAPOMPOLE, M. DUPONT ET MME ZRIHEN (DOC. 683 (2016-2017) N° 1)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution visant à défendre l'exonération des investissements publics dans le cadre de l'application des nouvelles normes comptables du Système européen comptable (SEC), déposée par M. Collignon, Mme Kapompole, M. Dupont et Mme Zrihen (Doc. 683 (2016-2017) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). - Je propose Mme Poulin comme rapporteuse.

M. le Président. - Mme Poulin est désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des membres.

Exposé de M. Dupont, coauteur de la proposition de résolution

M. le Président. - La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PS). - Cette problématique fait l'objet de discussions dans cette assemblée, dans cette commission, dans d'autres commissions, essentiellement en Commission des pouvoirs locaux et a alimenté certains débats en séance plénière depuis le début de cette législature.

Il faut rappeler qu'au sein de la Commission des pouvoirs locaux, dans le cadre du groupe de travail « Finances communales » présidé par M. Crucke, nous avons déjà eu l'occasion d'auditionner toute une série de personnes afin d'être éclairés au mieux sur la nature et les solutions que l'on pourrait trouver pour sortir de ce carcan qui s'impose aujourd'hui à l'ensemble des pouvoirs publics, des institutions publiques et que l'on nomme de manière globale sous le vocable « normes SEC ».

Dans le monde politique régional, national, européen, de nombreuses voix s'élèvent depuis quelques mois pour réclamer une relance par les investissements publics. Des voix s'élèvent de tous les bancs et de tous horizons politiques, je vais citer pêle-mêle le président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker, le Premier ministre fédéral M. Michel. Barack Obama qui, dans une partie du testament politique qu'il a confié au journal *Le Soir* il y a quelques semaines, plaidait aussi pour une relance par les investissements publics en Europe et aux États-Unis.

Au-delà des hommes politiques, des commentateurs, des experts s'expriment régulièrement aujourd'hui en ce sens ; je pense à MM. De Grauwe et Colmant.

Tous disent qu'aujourd'hui, l'Europe s'est enfermée dans un carcan qui nuit à la croissance, à la prospérité et à l'emploi. Certains disent même que cela a été une erreur, qu'il faut l'assumer, une erreur consécutive au traumatisme lié à la crise financière de 2008 et aux situations extrêmes d'endettement que l'on a constatées, qu'il s'agisse de la Grèce – il s'agit de l'exemple le plus emblématique d'un endettement assez catastrophique – mais d'autres pays ont connu, eux aussi, des difficultés particulièrement douloureuses. Si l'on jette aujourd'hui un regard sur la Grèce, on se rend compte à quel point les efforts qui sont demandés au peuple grec sont particulièrement douloureux.

Tout cela est est le contexte dans lequel, à un moment donné, on a dit : « C'est l'objectif... ». Je pense que ce ne doit jamais être qu'un moyen, mais l'objectif est de maîtriser à tout prix les dépenses publiques. Quoi qu'il arrive, c'est un objectif à atteindre.

Pourquoi, alors qu'il y a autant de voix qui s'élèvent en ce sens, en est-on aujourd'hui toujours là ? Au sein de cette assemblée, j'oubliais de le rappeler, je me souviens qu'il y a près de deux ans maintenant, le nouveau premier ministre luxembourgeois à l'époque avait été invité dans ce Parlement et s'était exprimé, alors qu'il prenait dans la foulée la présidence tournante du Conseil européen, lui aussi en tant que ministre libéral, également en ce sens.

Au-delà de la nécessité de relancer les investissements publics créateurs de croissance, de prospérité et d'emplois, il y a aussi des besoins qui aujourd'hui doivent être rencontrés dans l'ensemble des États membres, des besoins en équipement collectif. On sait notamment que la mobilité est un enjeu énorme aujourd'hui à l'échelle européenne. Il y a des besoins en matière d'investissements publics dans le secteur des soins de santé. Il y a des besoins en matière d'investissements dans tout ce qui relève du monde de l'éducation et de la formation. Bref, l'ensemble des secteurs dans lesquels les pouvoirs publics doivent rester particulièrement acteurs aujourd'hui souffre d'un désinvestissement de politiques visant à réduire les investissements.

Pourquoi non ? Tout simplement parce qu'aujourd'hui, on est toujours lié à ce pacte de désendettement de l'économie entre les dirigeants européens.

L'objet de cette résolution vise tout particulièrement à demander au Gouvernement wallon de saisir le Comité de concertation avec une série de demandes tout à fait particulières et qui visent à inviter, à travers le Comité de concertation et par après, nos représentants au sein des instances européennes, à essayer de faire éclater ce carcan des normes SEC.

Quelques éléments qui figurent dans la résolution :

- demander un nouveau code pour la définition des normes SEC ;
- faire en sorte – on est nombreux à s'être exprimés sur le sujet – que les investissements, lorsqu'ils sont consentis d'après les normes SEC, soient imputés dans leur valeur absolue de l'année où ils sont consentis, alors que ce que l'on souhaiterait obtenir, c'est que c'est l'amortissement de l'investissement – on a eu d'ailleurs une discussion dans cette commission lorsqu'il y a eu tout un débat sur la dette wallonne. On a vu que la dette wallonne, c'est x milliards. Le poids de la dette dans le budget général de la Wallonie est un poids tout à fait supportable. Je n'ai plus le chiffre en tête, mais

je crois que l'on était à 300 millions d'euros. C'est tout à fait supportable en termes d'exercice de coût dans l'ensemble des dépenses de l'institution ;

- indiquer aussi qu'il faudrait intégrer la vision patrimoniale de manière à tenir compte des actifs constitués qui sont liés aux investissements ;
- exonérer les investissements publics lors des négociations au sein de l'Union européenne ;
- augmenter le rythme et l'ampleur des investissements publics pour l'ensemble des pays européens – un appel à une modification des politiques – et bien entendu en Belgique à travers les Régions et l'État fédéral.

Voilà l'esprit de cette résolution qui a le mérite de rassembler un peu les préoccupations qui se sont exprimées sur l'ensemble des bancs politiques depuis de nombreux mois au sein de cette assemblée.

Discussion générale

M. le Président. - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je remercie M. Dupont pour l'exposé qui vient d'être fait.

Je vous avoue que nous sommes nettement plus sceptiques à l'égard de cette résolution qu'à l'égard de celle de M. Fourny qui avait, comme je l'ai dit à tout à l'heure, le mérite de mettre l'investissement privé et le risque privé en valeur. Ici, on a l'impression que ce que l'on veut faire, c'est ouvrir les robinets et le faire en plus à un moment qui me semble très peu judicieux : c'est à la veille de la visite de Moody's que le ministre va sans doute recevoir avec ce qu'il faut comme explications pour montrer qu'il n'y a pas de dérive budgétaire ou que s'il y a dérive budgétaire, l'intention de contrôler la dérive budgétaire est bien présente.

Je me demande si en votant aujourd'hui un texte comme celui-là – qui ne nous satisfait pas du tout, pour que les choses soient claires – si l'on ne recherche pas une provocation plus à l'égard de Moody's, une musculation supplémentaire avec les risques à la clé.

Que l'on veuille qu'il y ait des investissements, personne ne peut être contre, sinon nous n'aurions pas voté la résolution précédente, mais que l'on veuille augmenter le déficit budgétaire, il faut clairement se dire que c'est une autre chanson, car là, c'est une source de financement qui est celle de l'impôt du citoyen, de celui qui est déjà considéré comme étant le plus imposé en Europe. On sait aujourd'hui que si dérapage il y a d'une entité, cela a des effets également sur l'ensemble de l'équilibre budgétaire belge puisque l'Europe ne reconnaît que cet équilibre-là. C'est celui-là qui, effectivement, est analysé.

Le Comité de concertation, c'est vrai que l'on peut le saisir sur beaucoup de choses. Pour l'instant, il y a déjà un dossier qui se trouve au Comité de concertation qui est celui du Pacte d'investissement. Je sais que certains considèrent que cela n'avance pas assez vite. J'ai entendu M. Fourny qui posait une question à M. le Ministre-Président il y a 15 jours sur le sujet. J'ai moi-même pris des renseignements et je n'ai pas le même son de cloche. Ce dossier avance, mais il faut que les entités fédérées et fédérales puissent s'entendre sur l'objet de ce Pacte d'investissement, sur ce que l'on y met comme matières qui pourront alors faire l'objet d'investissements.

Nous serons alors plus forts pour plaider vis-à-vis de l'Europe non pas par une dérogation, mais simplement par une cible qui a été marquée comme étant des investissements qui ne doivent pas seulement être ceux qui permettent de vivre, mais qui doivent eux-mêmes générer d'autres investissements. Il faut qu'il y ait une plus-value parce qu'il n'y a rien qui ressemble moins à un investissement qu'un investissement. Si c'est uniquement pour dire : « On va se donner à la veille des élections un peu de mou et l'on va faire plaisir », non, ce n'est pas cela. C'est en cela que je pense qu'Eurostat a eu raison et c'est en cela aussi que les fonds Juncker ont leur utilité. Voilà un deuxième plan d'investissement sur lequel on pourrait intervenir et sur lequel on fait très peu. Là, c'est moi qui interpelle régulièrement M. le Ministre-Président et j'avoue que cette liste ne bouge pas beaucoup, alors que le plan Juncker a justement agrandi la cible. On pourrait dans d'autres dossiers, faire montre de proactivité, on ne le fait pas. En soi, saisir le Comité de concertation, cela ne mange pas de pain, mais essayons d'abord de vider ce qui est déjà sur la table du Comité de concertation.

L'exonération des investissements publics dans des conditions qui sont celles qui n'entament pas la viabilité budgétaire, oui. Mais si ce frein-là n'est pas mis, je rappelle aujourd'hui qu'en Wallonie, avec un budget annuel de l'ordre de 13 milliards d'euros, on a une dette qui est de 21 milliards d'euros. On ne peut pas regarder cela comme si cela n'existait pas, comme si demain, cela irait mieux, comme si demain, si on laisse tout aller, on n'aura pas les efforts supplémentaires à demander au suivant.

Dans cette résolution, ce que l'on fait, c'est ouvrir purement et simplement les portes avec un report supplémentaire pour l'équilibre budgétaire 2018. M. le Ministre a été clair, je ne lui en veux pas et l'on sait bien que je ne partage pas ce point de vue, il a dit : « On n'arrivera pas en 2018 ». J'ai quand même entendu dans la bouche de M. le Ministre que si ce n'était pas 2018, ce n'était pas non plus 2025. C'est qu'il y avait une volonté de se rapprocher le plus possible de 2018 avec des élans certes différents entre la majorité et l'opposition, en tout

cas entre le Parti socialiste et les libéraux. Si je vous ai mal compris, Monsieur le Ministre, n'hésitez pas à repréciser la chose, mais je n'ai pas entendu. Est-ce 2024, 2025, 2030 ? Parce que si l'on vote cela ici, on est parti pour ne plus jamais avoir d'équilibre budgétaire.

Intensifier la collaboration avec la BEI, on peut aussi le faire. Je vois que la Fédération Wallonie-Bruxelles l'a fait, mais pourquoi l'a-t-elle fait ? Pas pour de nouveaux projets, uniquement pour restructurer un certain nombre de projets qui ont été identifiés par la Banque européenne d'investissement comme étant effectivement prioritaires dans le développement. C'est ce dialogue qui peut être important parce que c'est dans ce cadre-là que l'on peut ouvrir un certain nombre de démarches, mais ici il n'y a pas de précisions supplémentaires. Il y a sans doute un effort idéologique qui n'est vraiment pas celui que nous partageons sur les bancs libéraux.

Comme j'ai été très clair avec M. Fourny pour dire que tout à l'heure, c'était « oui », vous avez vu que l'on est passé à l'acte ; ici, ce sera « non ». Maintenant, s'il y a une mesure intermédiaire d'avoir des auditions d'un certain nombre d'opérateurs, je ne serais pas contre, mais si l'on veut passer en force, ce sera alors sûrement le Parti socialiste contre le Mouvement réformateur. On verra bien comment se positionnera le cdH en la matière.

M. le Président. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - La résolution appelle chez moi quelques commentaires. Si, dans l'esprit, on peut partager le fait que l'investissement public permettra la relance et tout le monde – je ne vais pas être inconséquent par rapport à ce que j'ai développé voici un quart d'heure – partage l'objectif et il faut trouver les bons véhicules pour pouvoir y arriver.

Il n'empêche que la résolution pose différentes questions qui méritent à mon estime un affinage ou en tout cas, des réponses très claires par rapport au libellé même de celles-ci. Je ne partage pas tout à fait le point de vue selon lequel on veuille ouvrir les vannes et faire n'importe quoi et gonfler l'endettement de la Wallonie. Quand on voit que le service de la dette aujourd'hui représente 280 millions d'euros par an sur un montant global de 13 milliards d'euros, on ne peut pas dire que ce soit vraiment une écharde très importante. On a déjà eu l'occasion de le développer ici, en commission.

Cette capacité d'emprunt, on en dispose toujours, même si l'on ne peut pas faire n'importe quoi, il faut au moins cadrer les choses, mais on n'est pas dans un « trip » où l'on est dans une incapacité totale, où l'on serait au bord du gouffre et où il n'y aurait plus qu'un pas à faire, tant s'en faut.

Ceci étant, la résolution appelle chez moi quelques questionnements sur lesquels j'aimerais avoir des réponses. Il m'apparaît utile en tout cas de se plonger dans le contenu même de la résolution.

Lorsque l'on dit que l'on souhaite saisir le Comité de concertation afin de soutenir l'exonération des investissements publics, excusez-moi, mais je pense que là, il faudrait y apporter un peu de nuance. N'y a-t-il pas une distinction à faire entre des investissements publics dits stratégiques ou d'importance ou des projets d'importance qui méritent que l'on s'y attarde et que l'on fasse l'investissement ? Considérer que tous les investissements publics doivent être considérés comme exonérés, je pense que c'est une porte ouverte à tout et que l'on ne peut pas, intellectuellement et pratiquement, accepter la formulation telle qu'elle est rédigée, me semble-t-il.

D'ailleurs, cette résolution était également portée devant le Parlement bruxellois qui s'est posé les mêmes questions, puisque, je l'ai dit, la semaine dernière, avec les collègues, on a évoqué aussi le problème. Lorsque la question a été évoquée – je pense que nous sommes unanimes pour dire cela aussi ici en Wallonie – lorsque l'on parle des règles SEC, le problème principal qui se pose est l'amortissement en une seule fois de l'intégralité de l'investissement. Ce qu'il faut faire et combattre, c'est cette ineptie intellectuelle et faire en sorte que l'investissement, l'amortissement puissent être à nouveau lissés dans le temps. Il faudrait revoir la chose à l'aune de cette réflexion et la proposition qui a été faite, notamment à Bruxelles, sur le texte qui était d'indiquer qu'il fallait une révision du système européen des comptes pour faire en sorte que les pouvoirs publics puissent répartir sur plusieurs exercices – c'est le lissage dont je parle – les dépenses d'investissements qui ont une plus-value stratégique et économique.

Là, en rencontrant cet aspect des choses, l'échelonnement de la dette, l'investissement ou l'amortissement sur un plus long terme et le fait qu'on limite l'ouverture à des investissements de type stratégique et économique, cela peut rencontrer notre vue des choses. C'est moins la porte ouverte que le libellé tel qu'il est prévu ici en l'espèce qui nous apparaît trop large, de considérer que tous les investissements doivent faire l'objet d'une exonération, cela ne me paraît pas non plus raisonnable en termes de bonne gestion et de bonne gouvernance. C'est la première remarque que je souhaitais pouvoir apporter par rapport à cet élément.

Deuxième élément, j'aimerais que l'on m'explique également comment on pourrait, dans une comptabilité dite normale, intégrer une comptabilité patrimoniale. On sait qu'au niveau des pouvoirs locaux, on a deux types de comptabilité. Vous avez la comptabilité patrimoniale et vous avez la comptabilité normale, mais concilier les deux et faire en sorte qu'en faisant un *mashing* entre les deux, on puisse trouver une solution qui nous permette de sortir d'épaisseurs en cette matière d'investissements, cela me paraît un peu compliqué. J'aimerais que vous puissiez nous éclairer sur cet élément.

Troisième remarque, Monsieur le Ministre, je ne sais pas quel point de vue vous développez en la matière. J'aimerais vous entendre par rapport à l'équilibre budgétaire. Ici, il y a une demande expresse de dire : « On s'exonère du retour à l'équilibre pour 2018 ».

Je rappelle que dans le cadre des discussions budgétaires, jamais cela n'a été évoqué haut et fort et jamais la Wallonie n'a indiqué qu'elle souhaitait s'inscrire en dehors du cadre du pacte budgétaire dans lequel on s'était inscrit. Ce que nous avons dénoncé – et je le redis ici – c'est que toute une série de dépenses qui nous ont été amputées ou imputées par le Fédéral, on souhaitait pouvoir les sortir de notre carcan budgétaire, puisqu'elles sont le résultat de toute une série de politique développée au niveau fédéral, notamment au niveau du *tax shift*. On sait que l'impact de ces mesures s'élevait à près de 180 millions d'euros et que si l'on ne les avait pas eues, on aurait pu maintenir la trajectoire budgétaire. À aucun moment, je n'ai entendu le Gouvernement, par votre entremise, indiquer que maintenant, notre religion était de sortir du retour à l'équilibre pour 2018. L'écrire noir sur blanc dans une résolution, vous comprendrez que je ne peux pas partager ce point de vue.

Voilà trois remarques de fonds qui appellent chez moi des commentaires et qui suscitent, me semble-t-il, des réponses circonstanciées. On ne peut pas, en l'état et sur la manière dont les choses sont rédigées ici, considérer que cette résolution puisse être votée sans être amendée sur ces trois points qui m'apparaissent comme étant fondamentaux. J'aimerais quand même entendre M. le Ministre sur la problématique du retour à l'équilibre.

M. le Président. - La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). - Le premier élément que je voudrais évoquer, c'est que dès l'entame de cette législature, j'assiste, depuis que l'on examine les budgets, à deux camps. Un premier camp qui n'est malheureusement pas là aujourd'hui, qui reproche à la majorité de faire trop d'efforts et donc d'avoir une tenue trop stricte par rapport à l'effort budgétaire et par rapport à la trajectoire. Je veux parler du camp Ecolo et PTB.

De l'autre côté, depuis le début de législature, on assiste à un dogmatisme qui s'est quand même un peu libéré et qui s'est quelque part assoupli, puisque le plan d'investissements que vous vantez n'est d'abord pas dans le budget fédéral, malheureusement.

Qui plus est, ce n'était pas la thèse jusqu'il y a peu. On assistait à une espèce de dogmatisme budgétaire. C'est un peu ce que vous poursuivez comme ligne. Je n'ai pas dit qu'il fallait ouvrir les vannes, on ne l'a jamais dit. Je n'ai pas dit qu'il fallait reporter sur les générations futures, les investissements et les prêts, mais entre le fait d'assainir proportionnellement, de ne pas essouffler l'économie, c'est tout le débat et c'est tout le fossé qui nous sépare.

Je ne comprendrai jamais la façon dont vous pouvez soutenir de manière abrupte l'investissement tant qu'il est privé et que le public n'ait pas de rôle dans la société. Le public a un rôle à jouer pour pouvoir donner confiance à l'investisseur, c'est la mise en état du tissu économique, mais il a aussi un rôle d'impulsion. Quand vous demandez des crédits d'impulsion aux différents plans de rénovation pour votre ville, vous espérez que le privé puisse jouer à son tour et compléter vos investissements. Il faut cesser d'opposer les investissements privés aux investissements publics.

Par rapport à la dette – M. Fourny l'a dit – il faut aussi arrêter de dire que celle de la Région wallonne est insupportable. Elle est tout à fait supportable, elle est, dans les ratings, tout à fait correcte, soit moins de 3 % de charge de dette. Il faut juste rétablir la réalité que l'on a élargi le périmètre, mais si cela fait des semaines, voire des années que vous jouez avec cela, on ne s'entendra jamais. La réalité a ses droits.

Est-on tout seul à le dire ? Non, je peux vous dire que des économistes qui ne sont pas réputés socialistes et qui ne sont pas passés par des cabinets socialistes, M. Colman n'est pas socialiste à ce que je sache. Lui demande de revoir cette norme.

J'ai lu avec beaucoup d'attention une carte blanche publiée dans *L'Écho* le 24 novembre 2016. Cette carte blanche dit ceci : « L'esprit de concorde prévalant actuellement autour du concept d'investissements publics ou partiellement publics est une aubaine. Pourvu que la Wallonie saisisse cette occasion pour permettre aux pouvoirs locaux de jouer dans cette pièce essentielle pour l'économie de notre Région ».

Pour investir, il faut que l'on dispose de marges nécessaires. Il faut avoir des trajectoires qui nous permettent d'investir. Quelque part, ces normes européennes relèvent d'un dogmatisme qui a conduit à l'échec dans de nombreux pays. Il faut dépasser cela. C'est d'ailleurs, l'objectif du plan d'investissement.

Qui est l'auteur de cette carte blanche ? C'est M. Jeholet qui a écrit cette carte blanche militant en faveur des investissements publics. Quelque part, je me demande si vous vous parlez, puisque vous me posiez cette question vis-à-vis du ministre, qui s'est toujours exprimé, d'ailleurs, en disant : « La trajectoire n'est pas nécessairement un dogme » et qu'il fallait que l'économie puisse reprendre du souffle.

J'ai vu M. Antoine, Monsieur Fourny, réunir les différents parlements de ce pays pour parler des finances communales. Il me semble que l'une des conclusions, c'est effectivement cette norme SEC 2010, c'est effectivement la comptabilisation abrupte des investissements, c'est-à-dire dans l'année 1, et non pas

selon les règles d'amortissement habituelles. Quand vous achetez votre maison, vous allez amortir cela sur vingt ans, vous faites un prêt sur vingt ans et vous n'allez pas comptabiliser l'achat la première année.

Malheureusement, les pouvoirs locaux doivent procéder comme cela. Cette règle nous empêche d'investir et nuit aussi, quelque part, à ceux que vous défendez, nuit à l'investissement privé. Évidemment que cela nuit à l'investissement privé ! Si je suis un investisseur privé, si je suis entrepreneur, si je sais que le cadre de vie va évoluer, si je sais qu'il y a une politique d'infrastructures qui est menée par l'État, j'aurai évidemment davantage confiance et j'investirai.

Dès lors, je crois que vous avez intérêt à rejoindre les propos de cette résolution.

Cela étant, il y a des remarques pertinentes, je veux le dire, dont celles de M. Fourny, puisque, malheureusement, le dispositif ne reprend pas les termes choisis dans les longs développements de notre proposition. La remarque relative aux investissements publics a du sens. Ce ne sont pas tous les investissements, ce doit être les investissements qui sont dits « investissements productifs », ce sont des investissements qui vont faire un retour sur l'économie. Je pense que ce point relatif au texte doit pouvoir être éclairé.

Je n'ai pas de problème non plus à avoir une expression relative au retour par rapport à la trajectoire. Je n'ai pas de problème non plus à tenter de la tenir. Je pense avoir retenu – et on ira revoir dans toutes les expressions qui se sont faites au cours de ces différents budgets – que la majorité était, à tout le moins, d'accord sur le fait de dire que cette trajectoire ne doit pas être une obsession en soi et qu'il faut donc que l'on puisse essayer de la tenir autant que faire se peut.

D'ailleurs, Mme Wilmès, elle-même, s'est exprimée dans ce sens-là pour le budget fédéral. J'ai vraiment du mal à comprendre ce double discours en Wallonie et lorsqu'on se trouve au Parlement fédéral, où l'on a plus de souci à se faire sur le budget, en tout cas sur les comptes, parce que, manifestement, cela va être un gros problème.

Ensuite, je souhaite dire à M. Fourny, dont j'apprécie qu'il soutienne le texte et la philosophie, que je n'ai pas d'objection à ce que l'on se mette d'accord sur l'un ou l'autre amendement qui viendrait techniquement améliorer, donner une plus-value à notre proposition.

Je crois vraiment que la Wallonie doit donner un signal. Certes, c'est une matière technique et ce n'est pas aussi comparable que le combat que nous avons mené contre le CETA.

Je pense que la petite Wallonie peut aussi donner le ton et qu'elle peut dire aussi à l'Europe : « Si vous continuez à enserrer les pouvoirs locaux, les entités publiques, en ayant une comptabilité qui ne nous permet pas d'investir, vous n'aurez pas les investissements de relance que vous souhaitez ».

Dès lors, nous souhaitons avoir un signal clair vis-à-vis du Gouvernement. Cette démarche doit être faite en parallèle avec ce que M. Antoine a entrepris avec les autres Régions de ce pays. C'est aussi une réalité. Je pense que la Flandre est également intéressée. Elle s'est d'ailleurs déjà exprimée à plusieurs reprises.

Je termine sur la résolution du Parlement flamand, pour apprendre à M. Crucke qu'un OpenVld, lui, l'a contresigné.

Non seulement vous parlez peu avec M. Jeholet, mais vous vous parlez encore moins avec l'autre pan flamand du parti libéral.

M. le Président. - Y a-t-il d'autres interventions dans le cadre du premier tour ?

La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je vais être court, je ne suis absolument pas convaincu par la diatribe de M. Collignon. Plus je l'entends et moins je le comprends si ce n'est que je comprends qu'évidemment, on ne change pas une mauvaise politique, de peur de se dédire. Pas de problème.

Quand on lit M. Jeholet, il faut le lire en entier. Ce que dit M. Jeholet, ce n'est pas que nous sommes à court d'investissements publics. Il y a déjà 13 milliards d'euros de budget d'investissements publics en Wallonie.

(Réaction de M. Collignon)

Je ne vous ai pas dit que vous deviez supprimer les 13 milliards d'euros. Il y a déjà 13 milliards de dépenses publiques en Wallonie. Ce que l'on vous dit, c'est que vous vivez au-dessus de votre train de vie et qu'il faut le réduire. Par contre, qu'il fallait faire une sélection dans les investissements publics, M. Jeholet le dit et il a raison.

Votre problématique, c'est justement que vous ne faites pas la sélection. Vous ne savez pas dire non. Vous pensez simplement que, parce que vous l'avez rêvé, il faut le faire. Puisque vous pensez que l'on ne parle pas avec l'OpenVld, je ne savais pas que vous vouliez déjà vous comparer à la Flandre, parce qu'en termes d'équilibre budgétaire, c'est clair qu'il y a quelques leçons à apprendre.

(Réaction de M. Collignon)

Il y a quelques leçons que la Flandre pourrait vous donner. Si, en Flandre, son équilibre budgétaire est quasiment retrouvé, on peut comprendre l'OpenVld. Si

vous étiez dans les mêmes souliers, il n'y aurait pas de problème, on pourrait vous appuyer aussi, mais vous n'avez plus de souliers, vous êtes pieds nus. Désolé, si vous voulez que nous nous promenions derrière vous, pieds nus, cela n'est pas dans nos traditions. On va essayer simplement de devoir raccorder quand vous aurez tout cassé.

M. le Président. - Si tout le monde s'est exprimé, je pense que M. le Ministre peut apporter son propre commentaire.

La parole est à M. le Ministre Lacroix.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Je vais essayer d'être nuancé, car je pense que l'on est trop dans des débats de chapelle, si je peux me permettre.

On est tous, quelque part, aveuglés par un combat idéologique ou bien par, comme l'a dit M. Collignon, un positionnement par rapport au Fédéral et un positionnement par rapport au Gouvernement wallon.

En tout cas, je peux vous dire sans ambages que je rejoins pleinement la position du groupe socialiste quant à l'importance des investissements publics et la nécessité qu'ils représentent à tous les niveaux de pouvoir.

Toutefois, j'ai dit que je tiendrais un discours nuancé parce que je suis également ministre du Budget, je vais y arriver.

Je suis d'autant plus favorable à la position du groupe socialiste que je vois à quel point il est compliqué de monopoliser l'épargne privée qui représente des milliards et des milliards d'euros sur des comptes d'épargne, qui ne représentent plus rien comme intérêt. Malgré les efforts pour rendre l'investissement privé plus rémunérateur qu'un livret d'épargne, il n'en reste pas moins vrai que le Belge reste figé sur son compte d'épargne, sur son livret d'épargne. S'il n'y avait pas un investissement public, ce serait la mort de l'économie, d'une manière générale, en particulier en Europe.

Ce n'est pas la grenouille qui veut se faire plus grosse que le bœuf, mais quand je vois les politiques de relance menées à d'autres niveaux internationaux, comme les États-Unis, comme la Chine, qui pourtant a un pouvoir qui reste, de façade, communiste, mais qui a emprunté, dans sa vie au quotidien, le pragmatisme libéral, quand je vois à quel point les investissements publics et l'amorçage d'un desserrement du garrot budgétaire pour quelques années sont considérés comme une politique économique efficace et lorsque l'on voit le taux de croissance de ces pays, lorsqu'on voit comment ils gèrent leur économie et comment ils tendent, à travers l'économie, de procurer de l'emploi, de procurer du pouvoir d'achat de concitoyens, je pense, comme le groupe socialiste, que l'investissement public constitue non seulement une vertu économique, mais également une solution pragmatique aujourd'hui.

Le Comité de concertation avait été déjà saisi, en 2014, par l'ensemble des Régions et Communautés. Il avait été demandé au Gouvernement fédéral, à l'époque, de plaider devant l'Europe pour un assouplissement des règles européennes. Quant à la comptabilisation des investissements, c'est la fameuse *position paper* que nous avions déposé – j'étais tout nouveau ministre à l'époque, je m'en souviens très bien.

Force est de constater qu'au-delà d'une réunion entre techniciens de la chose pour « benchmarker », il n'y a pas eu de poursuite du lobbying vis-à-vis de l'Europe alors que les Régions de ce pays, unanimes, l'avaient demandé, mais c'en est resté là.

Au moment de la rédaction du programme de stabilité 2016-2019, l'ensemble des Communautés et Régions a encore une fois rappelé l'importance des investissements et le fait qu'ils ne devaient pas être comptabilisés dans la trajectoire de retour à l'équilibre, car ces investissements ne doivent pas être soumis à des mesures d'économie, d'une part, et parce que leur ampleur peut s'avérer problématique quand ils sont rapportés à l'échelle du budget propre de chaque entité, d'autre part.

La Flandre est confrontée au périphérique d'Anvers, à plusieurs milliards d'euros. Si nous voulons doter Liège d'un tram, c'est plusieurs centaines de millions d'euros. Dans un budget qui est globalisé au niveau belge – ce sera une de mes propositions en fin de discours, j'espère que ce ne sera pas une diatribe ou autre chose, ou en tout cas considéré comme tel – c'est un véritable plaidoyer pour tenter de nous élever un peu tous. C'est de me dire que quand on rapporte cela au niveau de l'entité Belgique, tous budgets publics confondus, ce n'est pas grand-chose.

Par contre, c'est vrai qu'au niveau wallon ou même flamand, cela constitue un obstacle, alors que nos concitoyens n'ont pas changé. Pourquoi les citoyens de Liège n'auraient-ils pas droit à un tram ? Pourquoi les citoyens d'Anvers n'auraient-ils pas droit à un périphérique ? Uniquement parce que ce sont des compétences qui sont aujourd'hui régionales et que, vu la proportionnalité de l'investissement par rapport à l'ampleur du budget régional, on a des difficultés par rapport aux règles SEC, par rapport à la déconsolidation ? Je trouve que cela n'a pas de sens et je viendrai donc sur une proposition que je ferai en fin de discours.

Cette position est toujours défendue par le Gouvernement wallon en 2017 par rapport aux investissements et à ce qui a été déposé depuis fin 2014 devant le Comité de concertation.

Un groupe de travail interfédéral dédicacé aux investissements se réunit d'ailleurs actuellement à l'occasion du Plan national des investissements et dans ce cadre, la Région wallonne a rappelé sa volonté d'une révision du traitement SEC des investissements dans les budgets et les comptes dans le sens d'une neutralisation à tout le moins partielle.

C'est pour cela que je voulais nuancer, car nous devons distinguer les investissements structurants, les investissements productifs des investissements courants. Nous ne pouvons pas décider, du jour au lendemain, que l'ensemble des investissements consacrés par la Wallonie doit être considéré comme devant être déconsolidé ou externalisé. Parce qu'il y a deux pistes : soit on les déconsolide, soit on les externalise.

Soit je ne n'ai pas bien lu la résolution et je n'ai pas bien lu les considérants et tout le développement qui a été fait et représenté et reprécisé par MM. Dupont et Collignon, mais il me semble que c'est tout à fait le sens du projet de résolution du PS.

Ce point de vue est d'ailleurs partagé – c'est pour cela que je dis qu'il faut dépasser ces chapelles – par l'ensemble des Communautés et Régions. Or, le PS n'est pas au pouvoir en Flandre ; il l'est certes à Bruxelles et à la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais en Flandre, on est dans l'opposition. Peut-être que l'on y restera encore longtemps, je n'en sais rien, je ne le souhaite pas pour mes amis flamands, mais c'est une réalité.

Pour être pleinement efficiente, cette position devrait être adoptée formellement par l'ensemble des pouvoirs publics et être relayée par le Gouvernement fédéral auprès des autorités européennes, même si je sais que ce n'est pas facile. Je sais que devant la machine européenne, c'est très difficile de résister. Je n'accable donc pas ma collègue en charge du Budget, Mme Wilmès, ou mon collègue en charge des Finances, M. Van Overtveldt, je pense que face à la machine européenne et face à ce que constitue comme une sorte de mur, d'obstacle, Mme la Chancelière Merkel, c'est compliqué de leur faire comprendre que le monde a changé depuis 2014.

Je reviens à l'interpellation directe : y a-t-il un retour possible à l'équilibre budgétaire en 2018 ? Tout est évidemment possible, tout est faisable, mais que voulons-nous ? Premièrement, il faut constater que le monde a changé depuis 2014. En 2014, quand on a conclu l'accord de gouvernement et que l'on a prévu des trajectoires pluriannuelles, on se basait sur des chiffres de croissance qui ne sont plus du tout la réalité aujourd'hui. On avait une inflation basse et l'on avait une croissance à la hausse. Ce qui se passe, c'est l'inverse : les taux de croissance prévus pour 2017-2018 auraient dû être de 1,7 % ou 1,8 % ; on est à 1,2 % ou 1,3 %. Ou l'on s'entête à se dire que le monde n'a pas changé et l'on veut absolument un retour budgétaire à l'équilibre 2018, c'est faisable, mais ne croyons pas qu'on le fera sans dégâts. Sans dégât pour qui ? Toujours les mêmes, pour nos concitoyens, et cela n'aura pas changé la machine économique. On se sera fait mal deux fois, on se sera infligé une double peine : une première à notre économie et une seconde à nos concitoyens, qui sont déjà, il faut le reconnaître, dans une précarisation de plus en plus importante.

Deuxièmement, cessons un peu d'être hypocrites. On joue au valet noir – ou au valet de pique. C'est le premier qui va sortir, le premier qui osera, qui aura le courage de dire : « En 2018, ce ne sera pas possible ». Je l'ai dit lors du conclave budgétaire et je l'ai répété en séance plénière lors du vote du budget, j'ai dit que le retour à l'équilibre budgétaire en 2018 n'était pas un dogme. Je me souviens bien de la conférence de presse du conclave budgétaire wallon de septembre 2018, j'avais à mes côtés M. le Ministre-Président Magnette, M. le Vice-président Prévot qui répétaient aussi que le retour à l'équilibre budgétaire en 2018 était compliqué et que nous n'y arriverions pas. Pour la Wallonie, il est clair que 2018, ce sera non.

Je suis cependant d'accord avec certains intervenants que l'on ne peut pas se permettre de remettre en perspective un retour à l'équilibre budgétaire dans les 10 à 15 ans à venir, car les enjeux sont là. On doit, dans les prochaines années, se fixer à nouveau un objectif relativement contraignant qui permet de réconcilier la volonté d'assainir les finances publiques avec une volonté de préserver nos concitoyens et d'actionner les leviers pour une relance économique. C'est tout l'enjeu des politiques que nous mettons en place au niveau du Gouvernement.

En vue de concrétiser l'idée d'une relance par un Plan national d'investissement, les dépenses supplémentaires liées au nouveau projet repris dans ce PNI – c'est comme cela qu'on l'appelle dans notre jargon – devraient pouvoir être neutralisées également.

Le Gouvernement wallon a fait le choix, dans le budget 2017, de ne pas externaliser les dépenses publiques d'investissement. Chaque autorité publique se trouve ainsi confrontée au même dilemme : soit on externalise les dépenses et on présente ainsi un budget à l'équilibre. C'est la technique de mon collègue flamand, M. Tommelein, qui a un budget en équilibre, mais ils ont externalisé pour plus de 500 millions d'euros. Je ne les condamne pas, j'ai expliqué en préambule pourquoi on en arrivait à cela. Ils ont donc externalisé 500 millions d'euros de dépenses pour entamer la phase 1 du périphérique d'Anvers.

Nous avons choisi de ne pas externaliser les dépenses budgétaires d'investissement, c'est pour cela que l'on présente un budget en déficit en Wallonie.

Il me semble que l'identification des dépenses affectées aux investissements stratégiques devrait permettre d'évaluer concrètement le caractère du déficit

budgétaire d'une entité. C'est aussi une nuance que je souhaite apporter, car pour éviter le laisser-aller, le laisser-faire, je crois que l'on devrait évaluer concrètement le caractère du déficit budgétaire d'une identité en fonction des dépenses affectées aux investissements stratégiques. Ce n'est pas contraire à l'esprit de l'assainissement des finances publiques.

Cela va d'ailleurs dans le sens que la Commission européenne a déclaré dernièrement que, même si l'assainissement public est indispensable, une augmentation des dépenses publiques permet de soutenir l'économie. J'en arrive donc à l'idée que je mets sur la table, pour laquelle nous avons déjà discuté avec nos collègues, c'est pourquoi je plaide pour qu'à titre indicatif, soit créée une Entité III. Il y a l'Entité I qui est l'entité fédérale, l'Entité II qui est les Régions. Je plaide pour une Entité III qui permettrait clairement d'identifier globalement l'ensemble de ce type d'investissement et permettrait également une explication pédagogique du déficit de l'ensemble des pouvoirs publics belges.

Ma proposition, pour l'expliciter davantage, c'est de dire que, s'il n'y a pas d'externalisation possible, alors on réfléchit à créer théoriquement, à côté de l'Entité I et de l'Entité II, une sorte d'Entité III où l'on globaliserait le montant du budget d'investissement de l'ensemble des constituantes de l'Entité III et l'on ferait, dès lors, un rapport sur l'entièreté du montant belge pour des projets de très grande ampleur. Cela permettrait effectivement de montrer que le tram de Liège, le ring d'Anvers et d'autres projets structurants comme ceux-là, quand ils sont remis dans la perspective d'une globalisation au niveau de l'étage Belgique, c'est beaucoup moins important, c'est beaucoup moins signifiant. Par rapport aux règles européennes, notamment en termes de déficit acceptable, de retour à l'équilibre, et cetera, ce serait une solution pragmatique qui pourrait être offerte et que je mets sur la table à un moment donné pour que l'on y réfléchisse.

Cette Entité III permettrait de déceler, d'identifier les investissements stratégiques importants qui devraient être réalisés dans les cinq prochaines années par exemple. On jouirait en négociation d'un certain levier ; on se met d'accord avec la Flandre, avec Bruxelles et avec la Wallonie et en fonction du montant global, on se dit que pour 2019, ce serait une partie pour la Flandre, pour 2020, une partie pour la Wallonie. Si l'on réinvente une sorte de coordination au niveau de l'Entité III, avec des volants et des marges différentes, puisqu'on les reproportionnalisera au niveau de la globalité belge, on pourrait effectivement trouver une issue si jamais nous ne parvenions pas à déconsolider plus sereinement ou à externaliser plus sereinement et si Eurostat continue à être un gardien du temps aussi compliqué et aussi sévère.

J'ai été un peu long, mais je voulais nuancer les enjeux, les replacer dans un contexte qui ne soit pas qu'idéologique, qui soit un contexte de pragmatisme. J'ai précisé la position du Gouvernement quant à un retour à l'équilibre budgétaire en 2018. J'ai montré que la volonté de desserrer le garrot budgétaire en Wallonie était une volonté qui doit s'exprimer dans un temps défini, dans un temps précis, avec cette volonté d'assainir et de continuer à assainir les finances publiques, d'un retour à l'équilibre budgétaire probable, dans les années 2019, 2020, 2021, mais pour moi il ne peut pas être question d'aller au-delà de cela, surtout, d'avoir des budgets qui tiennent la route et qui permettent aussi de soutenir la relance économique dont nous avons besoin. Au passage, je rappelle cette proposition de discussion au niveau de la création avec les autres entités fédérées et le Gouvernement fédéral d'une entité que je qualifie d'entité de type 3.

M. le Président. - Tout cela étant dit, que fait-on ?

La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). - On est en train d'écrire les deux ou trois amendements sollicités et l'on va vous demander de statuer, puisque je souhaite que l'on vote aujourd'hui.

M. le Président. - Fait-on une suspension de séance le temps nécessaire ?

M. Collignon (PS). - Ou les questions, c'est pareil. Je suis ouvert, c'est vous qui décidez.

M. le Président. - On peut avancer dans les questions, tout à fait. Tout le monde est-il d'accord avec cela ?

La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je suis heureux d'avoir entendu M. le Ministre, parce que je peux me retrouver dans plusieurs de ses propositions, mais c'est clair que si l'on veut passer en force aujourd'hui, notre vote ne changera pas.

Sur des éléments comme ceux-là, qui sont certes d'importance et capitaux, cela ne vient pas à 15 jours. Plutôt que de rédiger sur des bancs à la va-vite un texte maintenant, il vaudrait mieux prendre ce délai nécessaire de 15 jours pour pouvoir en débattre sur le plan politique et avoir un texte qui tienne alors la route et qui ne soit plus sujet à interprétation.

Ce que j'ai entendu dire par M. le Ministre, ce n'est pas ce que j'ai lu dans le texte qui a été présenté. Je ne dis pas « tout », Monsieur le Ministre, je veux aussi rester modéré dans mon expression, ne fût-ce que par rapport au déficit budgétaire. Je vois déjà cette Entité III, c'est un concept nouveau que vous avancez, je le trouve intéressant et intelligent. Il mérite que l'on s'y penche, mais pas comme cela en vitesse. Si c'est le but de venir avec une proposition, qu'on le fasse, mais ce sera sans nous. Si on le remet à 15 jours, on peut tout à fait participer à la réflexion.

M. le Président. - Attendons de voir aussi la teneur des amendements.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Un amendement (Doc. 683 (2016-2017) N°2) a été déposé.

Nous voterons dans quelques minutes, mais avant, entamons les interpellations et questions orales.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « LES MESURES DE COMPENSATION NÉGOCIÉES SUR LA TAXE KILOMÉTRIQUE »

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « LA CLÉ DE RÉPARTITION CONTENUE DANS L'ACCORD DE COOPÉRATION RELATIF À LA TAXE KILOMÉTRIQUE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative :

- de M. Crucke, sur « les mesures de compensation négociées sur la taxe kilométrique » ;
- de M. Crucke, sur « la clé de répartition contenue dans l'accord de coopération relatif à la taxe kilométrique ».

La parole est à M. Crucke pour poser ses questions.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Ministre, je vais revenir sur les mesures de compensation. Le Gouvernement avait, de manière un peu frondeuse, signalé qu'en Wallonie on allait compenser et que ces mesures permettraient, par rapport à la taxe kilométrique, aux transporteurs de s'y retrouver.

Je pense que l'on peut maintenant faire un premier bilan et selon les informations qui sont les miennes, je ne pense pas que la hauteur de ce qui avait été annoncé est ce que l'on retrouve en termes de concrétisation.

Pouvez-vous faire le point sur le dossier ?

Il semblerait que si certaines mesures ont effectivement vu le jour, d'autres n'ont jamais vu le jour, n'ont même pas été présentées dans des textes et que certaines présentées semblent totalement inutiles par rapport aux besoins mêmes des transporteurs.

J'aimerais que l'on puisse lister l'ensemble de ces compensations et que l'on puisse également avoir pour chacune d'entre elles, le taux de consommation de l'article budgétaire. Dans la mesure où certaines mesures n'ont pas vu le jour, que l'on puisse également en avoir l'explication.

Je vous rappelle que j'avais dit que pour certaines mesures, il fallait qu'il y ait un accord avec les autres entités. Il ne semble pas que cet accord ait pu être obtenu.

Je vais avoir un mot également sur la taxe de circulation. Il semble que l'engagement qui avait été pris, c'était aussi de remettre ce taux au taux le plus bas accepté et acceptable par l'Union européenne, ce qui s'est traduit en Flandre et également à Bruxelles par une compensation vis-à-vis des additionnels communaux. Cela n'a pas été la manière de travailler en Wallonie, ce qui veut dire que cette compensation n'est pas complète pour les transporteurs.

Deuxième question, Monsieur le Ministre, dans le cadre du débat budgétaire, vous aviez reconnu que la clé de répartition qui avait été utilisée entre les entités fédérées était une clé basée sur le nombre de kilomètres parcourus. Si l'on regarde les statistiques 2016 – et ce n'est pas contesté, vous l'avez d'ailleurs reconnu dans le cadre des débats budgétaires en plénière, souvenez-vous – la Wallonie perçoit en fait 25 % des recettes de la taxe kilométrique. Sur Viapass, une contribution de 40 %, sur Satellic, de 35 %. Si l'on fait une règle de trois, on peut clairement dire que l'on n'a pas été gâté.

Il y a une possibilité – vous l'avez précisé également – de revoir cette répartition. Comment vous y prendrez-vous ? Quelles marges ont-elles été effectuées sur le plan procédural ? Quel est le fondement juridique de cette demande ? Quelles sont les lignes d'action de M. le Ministre ?

Qui dit revoir un accord de coopération dit bien qu'il faut aussi une fois de plus un accord entre l'ensemble des parties signataires. Dans l'hypothèse où vous voteriez un refus, y a-t-il des possibilités de recours ? Sinon, nous sommes pieds et mains liés à ce que veulent ou ne voudraient pas les autres entités fédérées qui ont été les cosignataires de cet accord. Dans vos démarches, pouvez-vous également me présenter un échéancier ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Monsieur le Député, précisément par rapport au niveau recettes, il faut savoir qu'en 2017 pour la SOFICO, il y a 241 millions d'euros pour le prélèvement kilométrique. Ce montant correspond à une année complète de

12 mois et non neuf mois comme en 2016, puisque le prélèvement kilométrique est entré en vigueur au 1er avril 2016.

Structurellement, je ne peux me prononcer sur la hauteur des recettes qui avaient été estimées lors de la législature précédente et sur lesquelles le nouveau Gouvernement s'est basé. Les estimations avaient été réalisées notamment sur la base d'extrapolations de données produites par la SOFICO elle-même.

Concernant les mesures d'accompagnement, j'ai exécuté en ce qui me concerne mes engagements à l'instar des autres Régions, à savoir la mise à zéro de la taxe de circulation pour les véhicules de 3,5 tonnes à 12 tonnes et aux minimas européens pour les 12 tonnes et plus, même si la préemption des minimas européens a été traduite différemment selon qu'il pourrait s'entendre, décimes locaux compris ou non. Ces mesures de réduction aux minimas européens sont une perte de recettes pour le budget wallon de 1,8 million d'euros.

Je rappellerai que la Région wallonne a décidé de ne pas indexer le prélèvement kilométrique, ce qui, par rapport aux autres Régions, représente une économie pour le secteur du transport de 3,5 millions d'euros. Si je prends en compte l'index d'avril 2016, 102,75 et l'index de mars 2017, pas encore connu, mais que mon cabinet estime à 104,19. Quant à l'annulation du décime communal, il aurait eu un coût de près d'un million d'euros pour les communes. Il faut donc le savoir et se poser la question de la compensation ou non. Nous ne l'avons pas fait, mais je pense qu'en ayant mis en œuvre la non-indexation des tarifs, le secteur du transport, par rapport à une suppression du décime additionnel communal, est largement gagnant.

Vous semblez également critiquer la portée des mesures d'accompagnement. Je ne pense pas devoir refaire un débat sur l'autonomie des Régions et les réponses qu'elles peuvent apporter à des situations de fait différentes. Je soulignerai toutefois que celles-ci ont été listées essentiellement sur base des demandes du secteur à l'époque. Quant à leur consommation, je vous renverrai vers chacun des ministres concernés.

Une étude socioéconomique complémentaire a été lancée afin d'évaluer l'efficience des mesures d'accompagnement et s'il y a lieu de réorienter. Cela sera fait, mais dans le périmètre budgétaire décidé.

Enfin, concernant la clé de répartition, ces modalités de détermination et de modification sont clairement inscrites dans l'accord de coopération du 30 janvier 2014 entre la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'introduction du système de prélèvement kilométrique sur le territoire des trois Régions et à la constitution d'un partenariat interrégional de droits publics, Viapass, sous forme d'une institution commune telle que visée à l'article 92*bis*, § 1er de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, accord sur lequel assentiment a été décrété. Le § 2 de son article 14, dispose en effet que la clé de répartition est adaptée tous les quatre ans, sur la base d'un calcul effectué par Viapass des kilomètres effectivement parcourus. Ce délai peut paraître extrêmement long, mais je ne me prononcerai pas sur les éléments de base et les motivations à la source de ces modalités que je n'ai ni projetées, ni rédigées, ni signées.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Ministre, par rapport à la taxe en circulation, vous confirmez ce que j'ai avancé, c'est qu'il y a un additionnel communal qui existe, il est de l'ordre d'un million d'euros. Je pense que la Région aurait pu compenser la mesure. C'est une mesure qui là, dépendait uniquement des décisions régionales de la Wallonie et de personne d'autre. Vous ne l'avez pas fait et encore aujourd'hui, vous ne vous engagez pas à le faire. Je trouve que c'est une compensation qui n'est donc pas complète et c'est donc une charge que supportent les transporteurs.

Par rapport à la liste de ces compensations, vous me renvoyez à chacun des ministres. Je ne sais plus à quel saint je dois me vouer. Quand je vais chez les autres ministres, on me renvoie chez vous. Est-il si difficile d'avoir une liste complète des compensations telles qu'elles ont été imaginées, de me dire celles qui ont été engagées, quel est le taux d'engagement de l'article par rapport à la mesure ? Celles qui n'ont pas été, pourquoi cela n'a-t-il pas été fait ? Il y a tellement de cachotteries là derrière que, dans le Gouvernement, on n'arrive même plus à se parler. Tout à l'heure, on me parlait du VLD et du MR, mais ici c'est au sein de ce même gouvernement que l'on n'arrive plus à se parler, à s'entendre sur une mesure où je trouve que la lisibilité, en dehors du débat que l'on peut avoir sur l'utilité, l'aspect judicieux ou pas... Je crois qu'au moins, cet élément-là doit pouvoir être communiqué.

Qui d'autre que le ministre du Budget peut me la communiquer ? Là, je suis d'accord avec vos collègues, c'est vous qui devez pouvoir le faire, même si, par les compétences, ils sont à la manœuvre aussi, mais les chiffres, c'est vous qui en disposez. Bon Dieu, remettez-moi ce document et je vous « foutrai la paix » après. Tant que vous ne me le remettrez pas, je ne vous « foutrai pas la paix » et je serai bien dans l'obligation de revenir, de faire la navette entre les uns et les autres.

Par rapport à la clé de répartition, je ne suis pas satisfait de votre réponse, que les choses soient claires sur la première question. Sur la deuxième, la clé de répartition, d'accord, *dura lex, sed lex*, quatre ans. Vous n'avez pas négocié, vous n'avez pas signé, ce n'est pas moi non plus. Je vous ai même dit qu'il ne fallait rien faire. Ce n'est pas moi, c'est le Gouvernement dans lequel vous êtes. C'est le cdH et le PS. Aujourd'hui, on dit que c'est quatre ans, mais moi je n'en peux rien. Ce

sont quatre ans où l'on va être le dindon de la farce, puisque effectivement, 25 % des recettes, mais on paie 40 %, d'un côté, et 30 % ou 35 %, pour l'autre, avec – vous avez sans doute vu cette belle émission qui a été mise en valeur...

Parce que je vous ai dit que vous vous faisiez avoir. Vous ne m'écoutez pas, je ne sais pas pourquoi vous voulez toujours écouter les autres, mais moi, quand je dis quelque chose, vous ne m'écoutez pas. Je vous ai dit que vous vous faisiez avoir par le ministre des Travaux publics qui lui, a engagé. Les montants, c'est fait, c'est parti. Vous n'avez pas l'argent, alors il faut bien compenser. Quand je dis que vous vous faites avoir, c'est les Wallons, moi en ce compris, je ne rigole pas avec cela, que l'on se comprenne bien.

Où se trouve la différence de recette ? Je ne crois quand même pas qu'à la SOFICO, ils sont dingues à ce point-là. Ils ne se sont pas amusés un jour à dire : « On va faire un petit calcul ici, une règle de trois, c'est comme cela et l'on présente cela ». Non, où sont-ils ? Ils sont sur les routes parallèles. Tout ce que vous ne touchez pas est là-bas. Qui va devoir refaire ces routes-là en partie ? La Wallonie aussi, c'est-à-dire qui ? Le citoyen, et l'autre partie qui ? Les communes, c'est-à-dire qui encore ? Le citoyen également.

Voilà où l'on en est dans cette histoire. On pourrait quand même avoir des explications un peu plus grandes, si ce n'est que sur les quatre ans, j'accepte votre réponse. C'est quatre ans, je l'ai dit, *dura lex, sed lex*, mais avouez que cela n'a pas été fait très sérieusement. Il y a beaucoup à redire. Si je ne suis pas satisfait de la première réponse à la première question, je ne suis pas satisfait non plus de la réponse à la deuxième question.

QUESTION ORALE DE M. FOURNY À M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « LES RECOURS CONTRE LA TVA SUR LES JEUX EN LIGNE »

QUESTION ORALE DE M. LEFEBVRE À M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « LE RECOURS DE LA RÉGION WALLONNE CONTRE L'INTRODUCTION DE LA TVA DANS LE SECTEUR DES JEUX DE HASARD EN LIGNE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative :

- de M. Fourny, sur « les recours contre la TVA sur les jeux en ligne » ;
- de M. Lefebvre, sur « le recours de la Région wallonne contre l'introduction de la TVA dans le secteur des jeux de hasard en ligne ».

La parole est à M. Fourny pour poser sa question.

M. Fourny (cdH). - Monsieur le Ministre, nous avons appris, voici quelques jours, que la Région avait introduit le 26 décembre dernier, une action devant la Cour constitutionnelle afin d'annuler les articles de la loi-programme qui introduisent une TVA de 21 % sur les jeux de paris et casinos en ligne.

Ce n'est pas une surprise. On a eu l'occasion, à plusieurs reprises, de débattre de l'impact de cette mesure sur l'économie, notamment au niveau de la Région wallonne, des petits commerçants, des tableaux de bureau et tabac et autres et de l'impact que cette mesure pourrait avoir au niveau des jeux et paris.

En l'espèce, de nouveau, il semble qu'il y ait eu un manque de loyauté et que la mesure ait été imposée, malgré les demandes de concertation.

Ma question est de savoir quel est le fondement sur lequel vous vous êtes appuyés pour introduire ce recours à l'encontre de cette décision. Vous aviez indiqué avoir fait une analyse approfondie sur l'impact que cette mesure pouvait avoir et le coût estimé au niveau de la Région wallonne. Avez-vous davantage de chiffres maintenant afin de pouvoir nous en informer ? Avez-vous eu des contacts avec les autres Régions, qu'elles soient flamandes ou bruxelloises, à propos de cette initiative que vous avez prise d'introduire un recours ? Les autres ont-ils suivi également le recours qui était introduit à l'encontre de cette loi-programme ?

Voilà les quelques questions que je souhaitais vous poser à ce propos aujourd'hui.

M. le Président. - La parole est à M. Lefebvre pour poser sa question.

M. Lefebvre (PS). - Monsieur le Ministre, je ne vais pas répéter ce que mon collègue vient d'exprimer très clairement, mais juste quelques éléments.

Suite aux négociations avec les secteurs, le Fédéral était revenu sur sa décision en limitant l'introduction de la TVA aux seuls jeux de paris et casinos en ligne. Les secteurs de paris et de casinos, ainsi que les jeux de Loterie nationale seraient donc exemptés.

En 1989, la compétence fiscale sur les jeux de hasard a été régionalisée. Il y a donc effectivement un petit souci vu que les jeux de hasard en ligne se retrouvent donc, d'une part, doublement exemptés par la TVA au niveau fédéral et d'autre part, par la taxe régionale. La Région wallonne voit à nouveau le Fédéral empiéter sur sa compétence.

Mes questions rejoignent celles de mon collègue, M. Fourny, pour cette Région. La Région wallonne a décidé d'introduire un recours. Pourriez-vous nous donner plus de précisions sur le contenu de ce recours ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Messieurs les députés, comme vous le relevez à juste titre, le principe de loyauté fédérale est mis à mal, ce qui est regrettable dans ce dossier. Nous avions déjà repéré que le projet de loi comportait des points problématiques concernant le principe de proportionnalité et de loyauté fédérale. En saisissant le Comité de concertation, le Gouvernement wallon avait rappelé à l'autorité fédérale les possibles problèmes issus de l'instauration de la TVA sur ces jeux qui peuvent impacter l'autonomie fiscale des Régions.

Il est navrant de constater que le Gouvernement fédéral interprète à son seul profit les termes de la Constitution et des lois spéciales et empiète ainsi sur l'exercice par les Régions des compétences qui leur ont été attribuées. Le Gouvernement wallon n'a pas admis cette situation et a donc introduit, le 26 décembre dernier, devant la Cour constitutionnelle, une requête en annulation des articles 29 à 34 de la loi-programme du 1er juillet 2016.

La Cour constitutionnelle, l'institution compétente dans l'interprétation des normes, se prononcera sur les problèmes soulevés par la Région wallonne relatifs au principe de proportionnalité et d'équilibre institutionnel ainsi que de loyauté fédérale.

La Région Bruxelles-Capitale a adopté la même position que la Région wallonne. La Région flamande ne s'est pas positionnée sur le sujet, ce qui peut découler d'autres situations de fait.

Pour ce qui concerne les aspects budgétaires pour la Région, l'administration fiscale fédérale, service TVA, a précisé via sa circulaire n° 32 du 30 novembre 2016, la détermination de la TVA sur les jeux et paris en ligne.

Ainsi, la TVA est calculée sans tenir compte de la taxe régionale sur les jeux et paris. Dès lors, la TVA n'a pas d'influence directe sur le rendement de la taxe régionale. La TVA, tout comme la taxe régionale est calculée sur la marge brute, c'est-à-dire sur les mises moins les gains.

À titre d'exemple, si l'on considère une marge brute de 100, la taxe régionale de 11 % est calculée sur ce montant, soit 11 pour la Région. La TVA de 21 % doit être calculée au sein de cette même marge brute de 100. En d'autres termes, le montant de 100 est un montant TVA comprise, la base d'imposition hors TVA est donc de 82,64 – je m'excuse d'être un peu technique – donc 100 x 100 divisés par 121 sur laquelle est calculée la TVA, soit 17,36 points.

Décrit simplement comme ci-dessus, on pourrait tout aussi simplement considérer que la Région wallonne ne subira donc pas d'impact direct sur les recettes fiscales. Cependant, il est indéniable que l'introduction de la TVA sur ces types de jeux de hasard aura pour effet de diminuer indirectement les recettes fiscales régionales.

La taxe générée par ces jeux en 2016 est de 10,7 millions d'euros contre 8,1 millions d'euros en 2015 et 6,4 millions d'euros en 2014. La marge brute de 2016 est de 97,4 millions d'euros. La TVA à charge du secteur s'élèvera donc à 97,4 millions d'euros x 21 %, soit 20,4 millions d'euros.

Cette nouvelle fiscalité fédérale sur une matière déjà visée par la Région risque donc de paralyser ou à tout le moins de limiter fortement les investissements des opérateurs de jeux installés sur notre territoire.

Ces jeux en ligne doivent être en constante évolution et nécessitent des développements onéreux pour conserver un certain degré d'attractivité.

À défaut, il existe une forte probabilité de migration des joueurs des sites en Région wallonne vers d'autres sites à l'étranger.

Il faut remarquer que la concurrence est rude dans le secteur et que la volatilité des joueurs y est fortement présente. Dès lors que le secteur wallon ne pourrait plus être concurrentiel, les enjeux seront en régression engendrant par là même une diminution des recettes wallonnes.

Il est vraisemblable que l'accroissement des enjeux tels que constatés des trois dernières années subira un sérieux coup de frein et créera un manque à gagner pour les finances régionales.

Pour toutes ces raisons, législatives, économiques ou fiscales, j'ai voulu utiliser toute voie de droit afin de préserver ou de faire valoir les intérêts de la Wallonie et par là même la viabilité du secteur et l'activité économique et les emplois qu'il génère sur le territoire.

L'ensemble du secteur du jeu en Belgique fournit de l'emploi à près de 4 500 personnes, dont 700 indépendants. En Région wallonne, on parle de quatre casinos, de 80 salles de jeux automatiques, de 270 agences de paris sans compter les cafés et les librairies.

Tous ne sont bien entendu pas concernés par les jeux en ligne, mais pour les opérateurs de jeux *offline*, son activité en *online* leur permet souvent de préserver l'ensemble des activités.

M. le Président. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour la réponse extrêmement complète et développée qu'il vient de nous donner. Je suis également assez satisfait qu'une initiative ait été prise à l'endroit de la Cour constitutionnelle pour combattre ce texte qui, de nouveau, résulte d'un manque de loyauté totale et qui risque d'avoir, manifestement, des incidences au niveau économique et au niveau de la Région wallonne.

Nous suivrons donc le dossier à vos côtés et nous soutenons la démarche qui est entreprise du recours contre cette décision.

M. le Président. - La parole est à M. Lefebvre.

M. Lefebvre (PS). - Je rejoins les commentaires de mon collègue. Les chiffres que vous avez évoqués sont tout à fait éloquents et à nouveau, nous sommes devant une situation tout à fait problématique qui risque d'avoir de nombreuses conséquences néfastes que vous avez fort justement soulignés. Merci pour tous ces éléments.

QUESTION ORALE DE MME WARZÉE-CAVERENNE À M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « LA DÉMATÉRIALISATION DES INVITATIONS À PAYER »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Warzée-Caverenne à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la dématérialisation des invitations à payer ».

La parole est à Mme Warzée-Caverenne pour poser sa question.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - Monsieur le Ministre, le dossier fiscal unique numérique, qui devra être mis en place dans les années à venir, sera une grande avancée pour que les contribuables puissent réaliser en ligne la plupart de leurs démarches administratives. Grâce à cet outil, davantage de transparence, de communication et de suivi quant aux taxes devraient être proposés à tous les contribuables wallons.

Le souci de simplification administrative est non seulement intéressant pour les agents et pour les finances wallonnes, mais également pour l'amélioration de la nécessaire confiance entre le Gouvernement et ses administrations, d'une part, et les Wallonnes et Wallons, d'autre part.

En octobre 2016, M. le Ministre m'annonçait que certains types de redevables, par exemple les entreprises de transport routier, pourraient visualiser certains de leurs documents fiscaux comme les invitations à payer, les avertissements-extraits de rôle, et cetera. Vous ajoutiez que : « l'objectif est de rendre ces informations accessibles via l'espace personnel sécurisé fin 2018. La DGO7 sera en mesure de dialoguer numériquement avec les contribuables et de leur exposer les informations relatives à leurs différentes situations fiscales ».

M. le Ministre peut-il m'exposer le suivi de cet important dossier ? Où en sont les phases de test relatives précisément à la mise à disposition des contribuables de l'ensemble de leurs informations fiscales ? Qu'en est-il de la dématérialisation des invitations à payer des taxes wallonnes ? À ce stade, le cahier des charges de ce dossier fiscal prévoit-il la possibilité d'une dématérialisation systématique des invitations à payer pour les contribuables qui n'y sont pas défavorables ? Quelle est votre volonté à ce sujet ? Estimez-vous que des économies intéressantes pourraient être constatées ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, je vous confirme que, conformément aux échéances convenues en date du 25 octobre 2016, le Comité de direction de la DGO7 a approuvé et m'a transmis dans la foulée, la stratégie et le macroplanning devant conduire à la refonte complète de son système d'information ainsi que le projet « My WalFin » pour la fourniture de nouveaux services dématérialisés aux redevables.

Afin de tenir compte des applications existantes à la DGO7, qu'il faut continuer à maintenir dans l'intervalle, et des priorités que j'ai sollicitées, cette stratégie et ce macroplanning ont été déclinés en trois axes distincts, quoique intimement liés, à savoir :

- axe l, la maintenance et l'amélioration des applicatifs existants afin d'assurer la continuité de service ;
- axe 2, une refonte importante de l'informatique de la DGO7 pour la centralisation des données des redevables dans le dossier unique fiscal ainsi que plus de généricité et de transversalité applicative, tout en se préparant à accueillir de nouveaux impôts. Par rapport à cette analyse du socle commun du nouveau système d'information et à la nouvelle signalétique des personnes, les travaux ont bien commencé, et ce, de manière prioritaire, dès lors que ce socle conditionne l'ensemble des volets applicatifs qui seront développés ultérieurement ainsi que la mise à disposition auprès des redevables de nouveaux types de documents fiscaux via « My WalFin » ;
- axe 3, une offre de services en ligne à destination du redevable dans le cadre du projet prioritaire « My WalFin ». Pour rappel, il s'agit de proposer aux citoyens et aux entreprises un

volet fiscal dans le futur espace personnel wallon sécurisé et leur mettre à disposition les formulaires électroniques de la DGO7.

Ce volet fiscal de l'espace personnel wallon sera constitué d'écrans web, dont l'analyse a débuté, en vue de pouvoir exposer certaines données personnelles des usagers utilisées par la DGO7 et capter des données de contact – adresse courriel et numéro de téléphone – pour fin 2018.

Par itérations successives au cours des prochaines années, de nouveaux écrans viendront ajouter des données supplémentaires.

En ce qui concerne la possibilité de proposer certains des documents fiscaux – l'invitation à payer, l'avertissement-extrait de rôle, par exemple – envoyés par la DGO7, année courante et historique, et notifier la mise à disposition de nouveaux documents par courriel, elle est envisagée pour fin 2019.

Ensuite, les composants du nouveau système d'information devenant de plus en plus disponibles, il sera possible de proposer des données de taxation et enfin un bilan fiscal.

Parallèlement à cela, au plus tard pour fin 2017, mon administration mettra en ligne plusieurs nouveaux formulaires électroniques fiscaux intelligents dans l'espace personnel pour lesquels le travail de développement a démarré en collaboration avec eWBS.

Dans un second temps et toujours suivant la mise en production des composants du nouveau système d'information de la DGO7, ces formulaires pourront être en partie préremplis et les données saisies directement intégrées dans les applicatifs.

Le formulaire de taxe de circulation pour les véhicules non automatisés, c'est-à-dire les véhicules autres qu'ordinaires, déjà électroniques, fait quant à lui l'objet d'un travail de refonte et de simplification.

Par rapport à vos autres questions sur la dématérialisation des invitations à payer les taxes wallonnes et la possibilité d'une dématérialisation systématique des invitations à payer pour les contribuables qui n'y sont pas défavorables, je vous confirme que je souhaite que ce soit possible pour fin 2019 via la notification de la mise à disposition de documents fiscaux dans l'espace personnel, comme évoqué ci-avant.

C'est, bien entendu, une volonté de ma part. En l'occurrence, s'il peut y avoir des économies financières qui peuvent en découler, qu'il s'agisse de l'impression du matériau – papier, enveloppes ou timbres –, il s'agit bien avant tout de proposer le service le plus opportun aux citoyens.

M. le Président. - La parole est à Mme Warzée-Caverenne.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - Je vous remercie pour votre réponse bien étayée. Le chantier est ambitieux, mais il a toute sa nécessité, comme vous l'avez dit en ne clôturant pas les économies substantielles qui pourraient être réalisées, mais également par rapport à de la simplification de l'accessibilité de la transparence pour le citoyen, notamment dans le fait que vous annoncez pour fin 2019, la possibilité de voir les taxes de l'année courante, mais également tout l'historique.

Je pense que ce sont des choses très importantes pour le citoyen, car on a généralement du mal à parfois s'y retrouver dans les avertissements-extraits de rôle que nous recevons. Je vous requestionnerai, mais je vois que le chantier avance et j'en suis très heureuse.

PROJETS ET PROPOSITIONS
(Suite)

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À DÉFENDRE L'EXONÉRATION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DES NOUVELLES NORMES COMPTABLES DU SYSTÈME EUROPÉEN COMPTABLE (SEC), DÉPOSÉE PAR M. COLLIGNON, MME KAPOMPOLE, M. DUPONT ET MME ZRIHEN (DOC. 683 (2016-2017) N° 1)
(Suite)

M. le Président. - Je constate que quatre amendements nous sont parvenus. Je suppose qu'ils sont au complet et que nous pouvons alors reprendre nos travaux sur la proposition de résolution.

Examen des amendements

M. le Président. - Nous allons procéder à l'examen des amendements de la proposition de résolution visant à défendre l'exonération des investissements publics dans le cadre de l'application des nouvelles normes comptables du Système européen comptable (SEC), déposée par M. Collignon, Mme Kapompole, M. Dupont et Mme Zrihen (Doc. 683 (2016-2017) N° 1).

Des amendements n° 1 à 4 (Doc. 683 (2016-2017) N° 2) ont été déposés par MM. Fourny et Collignon.

La parole est à M. Fourny pour présenter ces amendements.

M. Fourny (cdH). - Suite aux réponses apportées et aux remarques formulées, nous avons convenu de

modifier quelque peu le contenu de la résolution au travers des quatre amendements.

Le premier vise à préciser qu'au niveau des investissements publics, tous n'étaient pas concernés, mais que seuls les investissements qui ont une plus-value stratégique et économique doivent être considérés comme étant exonérés. La référence au tiret 7 du point 1 à la comptabilité patrimoniale a été retirée. Nous avons un amendement technique n° 3 qui précise, dans le même ordre d'idée, le type d'investissement concernant l'exonération, en indiquant qu'il s'agit des investissements qui ont portée stratégique et économique. Enfin, le dernier amendement tend à reprendre les propos qui ont été avancés par M. le Ministre quant à la problématique du retour à l'équilibre, en indiquant qu'il y aurait une concertation au niveau du comité de concertation entre la Région et l'État fédéral concernant ce type d'investissement et que les efforts de relance économique devaient être repris en augmentant le rythme des investissements publics sans faire du retour à l'équilibre de la trajectoire budgétaire un dogme.

Cela rencontre les éléments développés dans le cadre de la discussion.

M. le Président. - Ces amendements suscitent-ils d'autres commentaires ?

La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je maintiens ce que j'ai dit. Nous ne voterons pas ce texte. Je trouve que travailler de la sorte est totalement amateur. On ne change pas – on ne peut d'ailleurs pas le faire – les attendus préalables. C'est dommage de ne pas avoir pu travailler dans le sens de ce qui avait été évoqué par M. le Ministre. Cela nous permettra de continuer à nous opposer en plénière sur ce texte.

Vote des amendements

M. le Président. - Nous allons procéder au vote des amendements de la proposition de résolution visant à défendre l'exonération des investissements publics dans le cadre de l'application des nouvelles normes comptables du Système européen comptable (SEC), déposée par M. Collignon, Mme Kapompole, M. Dupont et Mme Zrihen (Doc. 683 (2016-2017) N° 1).

L'amendement n°1 (Doc. 683 (2016-2017) N° 2) est adopté par 8 voix contre 4.

L'amendement n°2 (Doc. 683 (2016-2017) N° 2) est adopté par 8 voix contre 4.

L'amendement n°3 (Doc. 683 (2016-2017) N° 2) est adopté par 8 voix contre 4.

L'amendement n°4 (Doc. 683 (2016-2017) N° 2) est adopté par 8 voix contre 4.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. - Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution visant à défendre l'exonération des investissements publics dans le cadre de l'application des nouvelles normes comptables du Système européen comptable (SEC), déposée par M. Collignon, Mme Kapompole, M. Dupont et Mme Zrihen (Doc. 683 (2016-2017) N° 1).

L'ensemble de la proposition de résolution telle qu'amendée est adoptée par 8 voix contre 4.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES
(Suite)

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « L'ACCORD SUR LA TAXE SUR LES PYLÔNES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « l'accord sur la taxe sur les pylônes ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Ministre, dans un communiqué commun qui a été diffusé par les opérateurs télécoms et les trois ministres concernés – MM. les ministres Furlan, Marcourt et vous-même – vous avez annoncé un accord pour ne pas lever la taxe sur les infrastructures télécoms, étant entendu que les opérateurs investiraient en projets complémentaires et sur les trois prochaines années, une somme de 105 millions d'euros, en ce compris les montants qui portaient sur les 45 millions d'euros qui étaient à l'origine du contentieux.

Je voudrais connaître le mécanisme précis de l'accord, les conclusions et les conséquences que vous en tirez ainsi que le détail de l'accord. Comment sera défini le plan d'investissement ? Qui le contrôlera ? Y a-

t-il des discussions entre les opérateurs et le Gouvernement ?

Par rapport aux communes, vous savez qu'il y a ce fameux principe d'autonomie fiscale sur lequel vous avez déjà buté précédemment. Comment peut-on donner la garantie aux opérateurs qu'il n'y aura pas de taxation des communes alors que l'autonomie fiscale lui permettrait sans aucun doute de le faire ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Monsieur le Député, compte tenu des priorités du Gouvernement et des difficultés liées à la mise en œuvre de cette taxe, je peux concéder que l'accord intervenu permet de stabiliser une situation relativement chaotique pour l'ensemble des parties.

Au niveau budgétaire, la portée de l'accord, sur la base d'une répartition différente, aboutit à un résultat relativement équivalent, qu'il s'agisse tant de la grande caisse wallonne que des investissements qui seront réalisés au bénéfice tant de la Région que des pouvoirs locaux et en définitive, au bénéfice de tous les citoyens.

Comme je l'avais annoncé en Commission du budget et des finances lors de l'élaboration du budget 2017 initial, il y aura lieu de transposer, budgétairement, la situation lors de l'ajustement 2017 et donc, d'apporter les correctifs découlant de cet accord.

Il s'agira donc, pour la grande caisse, de 11 250 000 euros ; 10 millions d'euros ayant déjà été perçus en 2016.

Au niveau du plan d'investissement, des priorités ont été mises, notamment au niveau des zones en déficit de couverture et de la connectivité mobile.

Je vous renvoie pour plus de détails auprès de mon collègue M. le Ministre Marcourt qui du reste, assurera la présidence du comité de suivi.

Concernant les communes, elles font partie intégrante de l'accord et en sont donc également bénéficiaires.

Par rapport à leur autonomie, je n'en ferai pas à nouveau le débat. Il s'agit d'un accord global. Dans ce cadre, le ministre de tutelle, dans les limites de ses compétences, bien entendu, sollicitera la bonne collaboration des pouvoirs locaux.

Je rappellerai également que dans le cadre de l'introduction du dispositif fiscal, le Fonds des communes a, sans autre condition, bénéficié d'une majoration de ses moyens à concurrence de 12 millions d'euros.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je veux bien croire que l'on ait mis fin au chaos – je peux également m'en réjouir – mais je trouve qu'il faudrait que l'on puisse au minimum disposer du texte. Or, à part un communiqué commun, on n'a pas vu le texte.

J'entends que c'est M. le Ministre Marcourt qui pilote le dossier, mais vous savez que le Gouvernement répond par un de ces ministres dans son entier. Ici, je ne sais donc pas revenir rapidement devant M. le Ministre Marcourt. Je ne sais pas si une question lui a été posée sur le sujet. Cela viendra vendredi. J'analyserai la réponse de M. le Ministre Marcourt.

Il y a quand même un point d'interrogation sur les communes, car vous dites bien qu'elles font partie de l'accord. Elles auront donc d'une manière ou d'une autre, l'obligation de respecter l'accord, mais à part compter sur une bonne collaboration, je ne vois pas ce que l'on peut faire de plus. Vous ne pouvez pas empêcher une commune de taxer. Cela relève de M. le Ministre Furlan, je le comprends bien, mais cela reste quand même très flou par rapport aux engagements des communes, même si je peux considérer que cet accord mérite d'être regardé attentivement, sérieusement et positivement par les communes. En ce qui concerne ma commune, c'est bien comme cela que je le ferai, mais je trouve que quand on n'a pas les 262 communes autour de la table – et je ne m'engagerai pas pour les 261 que je ne représente pas dans ce que je viens de dire – il y a quand même quelques points d'interrogation qui restent. Je vous demanderai quand même de nous remettre l'accord tel qu'il a été signé en dehors du communiqué commun que j'ai pu lire.

QUESTION ORALE DE M. HENQUET À M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « LES BÂTIMENTS INOCCUPÉS DU SPW »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Henquet à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « les bâtiments inoccupés du SPW ».

La parole est à M. Henquet pour poser sa question.

M. Henquet (MR). - Monsieur le Ministre, depuis l'année 2016, le cadastre des bâtiments du Service public de Wallonie révélait que sur les 434 bâtiments appartenant à la Région wallonne, 12 étaient inoccupés à plus de 70 %, ce qui représentait une superficie de 21 000 mètres carrés.

Lors des Commissions du budget et de la fonction publique du 15 février 2016 et du 29 février 2016, vous

faisiez part de votre volonté de suivre le cadastre afin de réduire les bâtiments du SPW qui sont inoccupés.

En juin 2016, vous faisiez part de trois décisions concrètes :

- l'immeuble situé à Jambes, avenue du Gouverneur Bovesse 25, devait être occupé en septembre 2016 par des services de la DGO 4 ;
- le bâtiment de l'ancienne Poste de Verviers devait être occupé par des services orientés vers l'accueil des citoyens, dans les prochains mois, nous disiez-vous à l'époque ;
- cinq bâtiments devaient faire l'objet de travaux et de réaffectations.

Monsieur le Ministre, les trois actions que je viens d'énoncer et que vous aviez prévu de mener en 2016, ont-elles bien été réalisées ? Si ce n'est pas le cas, pour quelles raisons ?

Combien de bâtiments du SPW sont encore inoccupés à ce jour ? Quelle surface cela représente-t-il ?

Quels sont les projets prévus pour en réduire le nombre ? Dans quel délai ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Monsieur le Député, il y a un an, la problématique des immeubles inoccupés du SPW faisait la une des quotidiens.

Bien que la situation telle que parfois décrite dans ces quotidiens dépassait la réalité, je conviens que cela n'était pas de nature à offrir une bonne image du travail de notre administration. Je puis d'ailleurs vous annoncer que trois bâtiments ont fait l'objet de travaux de rénovation et sont désormais occupés.

Le premier situé Avenue Bovesse, à Jambes, accueille depuis septembre le personnel de la DGO4.

Le deuxième, la Grand Poste de Verviers, dont on avait beaucoup parlé, accueille depuis quelques semaines, un Espace Wallonie ainsi qu'un Guichet de l'Énergie.

Le troisième, la Ferme de Villers-la-Ville, dont les travaux ont été partiellement financés par le FEDER, est actuellement occupé par trois associations. Des contacts sont actuellement en cours avec l'Institut du Patrimoine wallon pour finaliser un projet global d'occupation.

Je peux vous garantir que le nécessaire a été effectué pour que le personnel puisse jouir de bonnes conditions de travail.

Cela nous ramène donc à huit bâtiments inoccupés pour une surface totale de 15 700 mètres carrés pour lesquels des projets sont en phase de concrétisation.

Ainsi, pour les trois bâtiments destinés à la vente – Arlon rue des Déportés ; Liège rue des Urbanistes et Site Mercury – je vous confirme que les procédures sont bien en cours.

Après analyse par le Département de la gestion immobilière, il a été proposé d'étendre la vente à trois autres bâtiments.

À ce stade, les réflexions se poursuivent pour les immeubles situés à Mons au boulevard Gendebien et l'Observatoire de Cointe à Liège pour lesquels divers contacts sont en cours afin de permettre dans les meilleurs délais leur réaffectation au bénéfice des intérêts publics wallons.

Dans le laps de temps ainsi écoulé, je peux me réjouir que les choses aient bien évolué et que mon administration ait fait preuve de proactivité.

M. le Président. - La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Je vous rejoins quand vous dites que le fait que la presse ait abondamment parlé des bâtiments inoccupés ne donnait pas une bonne image de notre gestion de notre patrimoine. Je suis heureux de voir qu'effectivement, le bâtiment à Jambes soit occupé – vous avez tenu votre parole – et que le personnel de la DGO4 y est installé.

Je prends acte également que vous avez transformé l'ancienne poste en un espace Wallonie. Cinq bâtiments devaient encore faire l'objet de travaux ; vous me dites ici que trois ont été proposés à la vente. Je pense que l'on est dans un bon timing pour résorber le fait que ces bâtiments soient inoccupés. Je vous encourage à poursuivre dans cette voie.

QUESTION ORALE DE MME WARZÉE-CAVERENNE À M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « LE CUMUL DES CONGÉS DE MALADIE DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Warzée-Caverenne à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « le cumul des congés de maladie des agents de la fonction publique ».

La parole est à Mme Warzée-Caverenne pour poser sa question.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - Monsieur le Ministre, le Code de la fonction publique wallonne prévoit en son article 405 que « pour l'ensemble de sa carrière, l'agent qui, par suite de maladie ou d'infirmité, est empêché d'exercer normalement ses fonctions, peut obtenir des congés de maladie à concurrence de 21 jours ouvrables par 12 mois d'ancienneté de service ».

En outre, les jours de maladie que l'agent n'aurait pas pris peuvent être capitalisés sur l'ensemble de sa carrière puisque ce dernier se constitue une réserve de jours de maladie au fil de celle-ci. Au niveau de la perception du traitement, pendant les jours de congé maladie, le fonctionnaire statutaire conservera l'intégralité de son traitement alors que les fonctionnaires contractuels voient déjà leur rémunération réduite à 60 % après 30 jours, comme les employés du secteur privé d'ailleurs. Quant au contrôle de ces absences pour maladie, le code prévoit une procédure en ses articles 413 à 413*octies*.

M. le Ministre estime-t-il celle-ci comme suffisante et efficace pour éviter d'éventuels abus ?

En 2011, votre prédécesseur, M. Nollet, s'était posé la question de savoir si le Medex, le service de contrôle, menait suffisamment de contrôles. Qu'en est-il aujourd'hui ? Des améliorations sont-elles nécessaires ? Si oui, lesquelles estimez-vous nécessaires ?

Alors que le ministre fédéral de la Fonction publique a annoncé en avril 2016 que les fonctionnaires fédéraux ne pourront plus épargner leurs jours de congé maladie non utilisés pour les prendre consécutivement à la fin de leur carrière, comment se positionne M. le Ministre sur ce hiatus qui existe entre d'une part les agents statutaires et les agents contractuels sur ce point ?

Qu'en est-il du coût généré par ce cumul où des agents peuvent être indisponibles durant de longues périodes en fin de carrière, mais qui devraient en toute évidence, être remplacés pour assumer correctement les missions du service public ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, si à ce jour le personnel statutaire peut encore en effet « capitaliser » les 21 jours ouvrables octroyés par année d'ancienneté de service et ainsi s'absenter pour cause de maladie tout en conservant l'intégralité de son traitement, il convient de préciser que le personnel contractuel peut, quant à lui, bénéficier d'un nouveau salaire mensuel garanti lorsque deux incapacités de travail successives sont séparées par une reprise de 14 jours calendrier ou plus. Tel est également le cas si l'agent contractuel fournit un certificat médical attestant que les deux incapacités de travail sont dues à des pathologies différentes.

En outre, je me dois d'attirer votre attention sur le fait que depuis le 1er janvier 2017, un agent statutaire ayant atteint l'âge de 62 ans et six mois est mis d'office à la retraite le premier jour du mois qui suit celui au cours duquel il totalise 365 jours calendrier d'absence pour cause de maladie. À partir du 1er janvier 2018, la limite d'âge pour l'application de ce régime spécifique au personnel statutaire sera portée à 63 ans.

De ce qui précède, je ne suis pas convaincu que le personnel contractuel soit lésé par rapport au personnel statutaire. Il s'agit également d'une réponse concrète à la question de l'impact budgétaire que vous évoquez dans votre question.

En ce qui concerne le contrôle des absences et contrairement aux idées préconçues, j'informe Mme la Députée sur le fait que le taux d'absentéisme pour le SPW en 2015 est de 6,72 % pour le personnel statutaire et de 8,85 % pour le personnel contractuel, pour un total général de 7,65 %.

Je ne dispose pas encore des chiffres pour l'année 2016, mais le taux d'absentéisme général pour l'année 2014 s'élevait à 7,69 %. Il y a une faible amélioration.

Dans ce cadre, je porte à votre connaissance que depuis le 1er juillet 2013, le Gouvernement wallon a désigné Medconsult en qualité d'organisme chargé du contrôle médical du personnel du SPW. Il est prévu que Medconsult opère une quantité présumée annuelle de 1 174 contrôles pour le Service public de Wallonie. Dans le cadre du nouveau marché public relatif au contrôle médical des absences pour maladie qui prendra effet au 1er juillet prochain, j'ai décidé de doubler le nombre annuel de contrôles.

Par ailleurs, dans le cadre de la convention sectorielle 2013-2016 signée, le 16 septembre 2016, j'ai proposé plusieurs mesures axées sur le bien-être des travailleurs au sein de l'administration wallonne. Complémentairement à l'adoption et à la mise en œuvre d'un plan Bien-être, j'ai chargé mon administration d'élaborer un plan de prévention et de lutte contre l'absentéisme lié à l'âge comprenant des mesures de prévention et de contrôle dès l'âge de 45 ans. Le plan d'action proposé sera multidimensionnel. Il comportera une analyse pointue du phénomène global et de ses causes par public cible, un plan de prévention et de lutte contre l'absentéisme, prévoyant notamment des formations pour le personnel d'encadrement, une optimalisation de la politique de contrôle et des mesures d'accompagnement pour les travailleurs reprenant le travail après une maladie de longue durée.

Par ailleurs, une modification réglementaire du régime des absences pour maladie sera mise en œuvre afin de :

- limiter le nombre d'absences pour maladie d'un jour sans certificat médical à trois jours par année civile ;

- limiter le nombre de retours maladie à trois jours par année civile. Au-delà des trois jours par année civile, le retour à la maison pour cause de maladie devra être couvert par un certificat médical.

M. le Président. - La parole est à Mme Warzée-Caverenne.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. J'ai noté les chiffres que vous m'avez donnés concernant les statutaires et les contractuels. C'est vrai que c'est peut-être à l'encontre des idées préconçues que l'on a par rapport au taux d'absentéisme, surtout lié au fait de la rémunération qu'obtient le contractuel quand il est en congé de maladie par rapport au statutaire.

Ce qui serait intéressant, ce serait d'avoir le pourcentage par rapport à l'âge des agents. Je fais la comparaison par rapport aux chiffres que nous avons eus pour l'enseignement. Nous avons remarqué que les agents plus jeunes étaient moins souvent malades. C'est peut-être lié à la santé aussi, mais ce serait intéressant par rapport aux mesures préventives que vous voulez prendre. Si elles sont plutôt liées au personnel qui est jeune ou moins jeune. J'imagine qu'il y a des mesures différentes à prendre. Je vois que vous mettez d'autres choses en place comme les certificats médicaux réclamés après trois jours d'absence pour un jour isolé.

Je reviendrai vers vous avec une question plus précise sur les chiffres en question écrite.

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. - Les questions orales de :
- M. Puget, sur « les recettes de la redevance kilométrique » ;
- M. Fourny, sur « le plan anti-hackers au sein du Service public de Wallonie » ;
- Mme De Bue, sur « le parc de véhicules du SPW » à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. - Les questions orales de :
- M. Daele, sur « l'exonération de la taxe de circulation pour les personnes handicapées » ;
- M. Hazée, sur « les petites cités administratives » à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 16 heures 22 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Christophe Collignon, PS
M. Jean-Luc Crucke, MR
M. Benoit Drèze, Président
M. Jean-Marc Dupont, PS
M. Dimitri Fourny, cdH
M. Laurent Henquet, MR
Mme Joëlle Kapompole, PS
M. Christophe Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative
M. Bruno Lefebvre, PS
Mme Valérie Warzée-Caverenne, MR

ABRÉVIATIONS COURANTES

BEI	Banque européenne d'investissement
CETA	Comprehensive Economic and Trade Agreement (accord économique et commercial global)
CIF	Cellule d'informations financières
DGO	Directions générales opérationnelles
DGO7	Direction générale opérationnelle Fiscalité
eWBS	e-Wallonie-Bruxelles Simplification
FEDER	Fonds européen de développement régional
ICN	Institut des comptes nationaux
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économique
OpenVld	Open Vlaamse Liberalen en Democraten
PNI	Plan national d'investissement
SEC	Système européen de comptes économiques intégrés
SOFICO	Société wallonne de Financement complémentaire des Infrastructures
SOGEPA	Société wallonne de Gestion et de Participations S.A.
SPW	Service public de Wallonie
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UAP	unité d'administration publique
WBFin	décret portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement wallon